



# Ville de Concarneau



Conseil municipal du 25 juin 2015

Procès-verbal

Conseil municipal du 25 juin 2015

	Sommaire	1
	Mémo du Maire	2-3
1	Culture : Renouveau de la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Concarneau et l'association le Chien jaune	4
2	Culture : Fonds d'aide à la création - Attribution de subventions	5
3	Urbanisme - Enquête Publique : Projet de modernisation de l'aire technique de réparation navale du port de Concarneau - Avis du conseil municipal	6-8
4	Ressources humaines : Création d'un service commun ville / CCA - Instruction du droit des sols	9-11
5	Ressources humaines : Convention de mise à disposition de 3 agents de Concarneau Cornouaille Agglomération à la ville de Concarneau	12
6	Ressources humaines : Convention de service commun - Direction des Systèmes d'Information	13
7	Ressources humaines : Convention de mise à disposition d'une archiviste de la Ville de Concarneau à Concarneau Cornouaille Agglomération	14
8	Ressources humaines : Convention de mise à disposition d'un agent gestionnaire des marchés publics de la ville de Concarneau auprès de Concarneau Cornouaille Agglomération	15
9	Ressources humaines : Convention de mise à disposition du préventeur de la ville de Concarneau auprès de Concarneau Cornouaille Agglomération	16
10	Moyens généraux - finances : rapport d'activité 2014 - syndicat mixte pour la construction d'un centre d'incendie et de secours	17-18
11	Eau et assainissement : rapport annuel sur l'eau et l'assainissement - Année 2014	19-20
12	Moyens généraux - finances : Révision des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure - (TLPE) pour 2016	21
13	Moyens généraux - finances : comptes de gestion 2014 - budget principal et budgets annexes (eau, assainissement, port de plaisance, bac du passage, restaurants municipaux, centre des arts et de la culture et organisation de spectacles)	22
14	Moyens généraux - finances : comptes administratifs 2014 - budget principal et budgets annexes (eau, assainissement, port de plaisance, bac du passage, restaurants municipaux, centre des arts et de la culture et organisation de spectacles)	23-36
15	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2014 - budget principal et budget annexe des restaurants municipaux	37
16	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2014 - budget annexe de l'eau	38
17	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2014 - budget annexe de l'assainissement	39
18	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2014 - budget annexe du port de plaisance	40
19	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2014 - budget annexe du bac du passage	41
20	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2014 - budget annexe du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles	42
21	Moyens généraux - finances : budgets supplémentaires 2015 - budget principal et budgets annexes	43-46
22	Moyens généraux - finances : dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2014 - utilisation des fonds	47
23	Direction générale des services : Tableau des décisions de M le Maire	48
24	Vœu présenté par le groupe « A bâbord toute » - fermeture des bureaux SNCF situés à la Gare	49-50

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 25 juin 2015**

Mesdames et Messieurs bonsoir, il est 19 heures et je vous invite à prendre place. Jean-Paul, si tu veux bien prendre place s'il te plaît. Mme Cremers, si vous voulez prendre place, merci.

Les rangs sont clairsemés, est-ce que c'est la météo qui le provoque ?

Je déclare ce conseil municipal ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux,

A la lecture des pouvoirs,

A la nomination du secrétaire de séance, qui ce soir sera Julien AUFFRET, il n'est pas arrivé, je vais nommer son voisin, Fabrice Robin. Merci Fabrice. Je te remercie, c'est très sympathique.

***(Appel des conseillers municipaux)***

*Arrivée de Julien Auffret lors de l'appel des conseillers municipaux.*

Je redonne le secrétariat de séance à Julien Auffret.

*M le Maire termine l'appel des conseillers.*

En date du vendredi 19 juin, je vous ai fait parvenir :

- le bordereau des notes explicatives de synthèse ainsi que l'ordre du jour,
- le rapport du compte administratif 2014,
- le compte administratif 2014,
- le budget supplémentaire 2015,
- le rapport sur l'eau.

En date du mardi 9 juin 2015, je vous ai fait parvenir le procès-verbal de la séance du 21 mai 2015.

Est-ce qu'il y a des remarques particulières sur ce procès-verbal de ce dernier conseil municipal ?

S'il n'y a pas de remarques, je le mets au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mai 2015 est adopté par 31 voix pour et une abstention (Mme Talbot).

Une petite erreur s'est glissée sur la dernière page du compte administratif et du budget supplémentaire en page des signatures, vous voudrez bien remplacer le nom de Jocelyne Théry par celui de Marie Le Meur. Vous l'aviez remarqué ? Mme Ziegler ? Non ? Mais tout le monde l'avait remarqué, n'est-ce pas ?

Vous trouverez sur votre table, un vœu émanant du groupe « A bâbord toute » concernant la fermeture des bureaux de la SNCF situés à la Gare. Je vous demande de bien vouloir accepter son inscription à l'ordre du jour du présent conseil municipal.

Il s'agit d'un vœu concernant la fermeture des bureaux de la SNCF.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

L'inscription du vœu à l'ordre du jour est adoptée à 32 voix POUR.

Je vous informe que le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 30 septembre 2015 à 19h00

Vous trouverez par ailleurs sur votre table, le planning des conseils municipaux du 2<sup>e</sup> semestre 2015 et du début de l'année 2016.

Nous nous y prenons à l'avance de manière à ce que vous organisiez votre planning.

Nous avons ce soir 23 points à l'ordre du jour, plus le vœu. Nous avons 2 points en culture. Nous avons un point d'urbanisme avec l'enquête publique du port. Ensuite, Alain Nicolas a la part du lion, en ressources humaines et en finances puisqu'il doit présenter non seulement les comptes administratifs 2014 mais aussi le budget supplémentaire. Voilà en gros cet ordre du jour.

Le premier point concerne le renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Concarneau et l'association « Le Chien Jaune ». Laëtitia Boidin va nous présenter ce dossier.

## Conseil municipal du 25 juin 2015

1	Culture : Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Concarneau et l'association le Chien jaune
---	---

**Mme Laëtitia Boidin :**

(lecture du rapport)

*Mme Boidin indique au cours de la lecture du rapport :*

Il s'agit du renouvellement de cette convention pour une durée un peu plus longue, 4 ans au lieu de 3 ans. Il y a eu quelques ajouts. Les deux ajouts principaux sont le partenariat avec la bibliothèque, depuis plusieurs années la bibliothèque participe au concours du jury du Chien Jaune, et s'engage également à contribuer financièrement, sur son propre budget ville à raison d'un montant de valeur forfaitaire à 150 euros par an, sous forme de bons d'achat. L'autre point qui a été ajouté, c'est d'acter qu'à l'occasion du pot de l'amitié inaugural, la ville fournisse les boissons, dans le cadre d'un montant forfaitaire maximal de 200 euros, ce qui a toujours été à peu près le cas.

**M André Fidelin :**

Merci Laëtitia. Il s'agit d'une reconduction tacite de la convention avec quelques modifications. Est-ce que vous avez des remarques ? Si vous n'en avez pas, je propose que l'on passe au vote.

Ceux qui sont pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Merci.

***Le rapport est adopté par 32 voix POUR.***

**Mme Laëtitia Boidin :**

Vous savez que dans le cadre de son projet culturel, la ville soutien financièrement les projets de création artistique ou à initiative culturelle. Par délibération du 19 janvier 2015, un fonds d'aide à la création a été instauré dont l'objectif est d'apporter sous forme de subvention exceptionnelle le soutien.

En commission culture, nous avons retenu des dossiers qui ont été déposés dans le cadre de ce fonds d'aide à la création. Les critères précédemment déterminés ont été votés. Quatre dossiers ont été retenus, nous avons décidé de les entendre en commission. Je les avais déjà rencontrés, mais nous avons estimé qu'il était important que les membres de la commission culture les rencontrent également. À l'issue de ces entretiens des subventions leur ont été octroyées.

(lecture du rapport)

**Mme Boidin indique à la fin de la lecture du rapport :**

Comme je vous le disais, cela a été déterminé selon des critères qui ont été fixés et selon les dossiers de demande de subvention qui nous ont été déposés. Nous n'en n'avons pas eu plus, nous en avons eu pour l'instant quatre. Mais cela va venir par la suite, il reste encore un peu de fonds.

**M André Fidelin :**

Merci Laëtitia. Le but de ce fonds est l'encouragement à la création. Est-ce que vous avez des remarques ? Oui, Claude.

**M Claude Drouglazet :**

Je vais bien sûr approuver cette délibération, mais je voulais attirer l'attention de notre collègue, adjointe à la culture, sur les difficultés pour les associations culturelles de programmer avec certitude des activités portées notamment par les professionnels du spectacle par exemple, quant à la date du vote de ces subventions. Fin juin c'est vraiment tardif. Ce que je souhaiterai, c'est que nous intégrions ce fonds d'aide à la création dans le budget primitif. C'est peut-être parce que c'est la première année.

**Mme Laëtitia Boidin :**

Voilà. C'est ce que j'allais vous répondre. C'est la première année, il a fallu déjà fixer les critères en commission culture, trouver tout d'abord une date pour les commissions culture. Ce n'est pas facile avec toutes les commissions. L'année prochaine ce sera certainement plus tôt.

**M André Fidelin :**

On peut passer au vote ? Pardon, Nicole.

**Mme Nicole Ziegler :**

Merci M le Maire. Vous avez parlé de projets de création artistique et madame l'adjointe aussi, et je vois dans le bordereau qu'il a été rajouté, « ou à initiative culturelle ». C'est bien parce qu'il y a des associations culturelles qui ne sont pas dans la création artistique. UTL par exemple peut faire des conférences par exemple et qui ne sont pas à proprement parlé de la création artistique. Je note que cela a été rajouté. Donc, nous voterons pour.

**M André Fidelin :**

Ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

**Le rapport est adopté par 32 voix POUR.**

## Conseil municipal du 25 juin 2015

3	Urbanisme - Enquête Publique : Projet de modernisation de l'aire technique de réparation navale du port de Concarneau - Avis du conseil municipal
---	---

**M Marc Bigot :**  
(lecture du rapport)

*M Bigot indique à la fin du rapport :*

Vous avez le plan masse du futur site, avec l'élévateur à bateaux, l'ascenseur à bateaux, et tout le terre plein qui va être réaménagé pour recevoir et permettre les manutentions des navires.

**M André Fidelin :**

Merci Marc. Tu as tout dit. Est-ce que vous avez des remarques sur ce dossier ? Vous avez bien compris qu'il s'agit d'un soutien, d'un accompagnement au projet du port à vocation économique et environnementale.

Est-ce que vous avez des remarques ? Oui, Marie. Je ne sais plus si je dois dire Marie ou Mme Le Meur. Mme Le Meur.

Ce n'est pas simple, j'ai du mal.

**Mme Marie Le Meur :**

C'est marrant, parce que lorsque Mme Gaël Le Meur est là, vous appelez Mme Le Meur, autrement, c'est le prénom. Nous l'avons remarqué.

**M André Fidelin :**

D'accord. Ce n'est pas simple.

**Mme Marie Le Meur :**

Est-ce que je pourrai, s'il vous plaît vous lire l'avis des élus du groupe « Concarneau, une nouvelle énergie » que nous proposerons au commissaire enquêteur ?

Le port de Concarneau est nationalement reconnu pour son savoir faire en matière de construction et de réparation navale. Les entreprises de la navale concarnoise doivent faire face à une concurrence nationale soutenue mais aussi européenne et internationale de plus en plus vive sur l'ensemble des créneaux du marché.

Le tissu économique local s'est structuré au sein de l'Interprofession du Port de Concarneau (IPC) et a créé une association qui regroupe l'ensemble des entreprises (50) dont les activités sont liées à la construction et à la réparation navales.

Cet outil constitue un exemple quasi unique dans cette filière d'activité en regroupant une grande variété de spécialités : chantiers navals, mécanique, chaudronnerie, isolation, électronique, électricité, avitaillement et en recrutant une main d'œuvre importante et très qualifiée, (25 % des emplois sont des techniciens supérieurs ou des ingénieurs), plus de 2 000 emplois sont liés à ce secteur et se répartissent principalement sur le territoire de l'agglomération concarnoise. Malgré la concurrence et la crise économique, les entreprises de l'IPC investissent en recherche et développement ainsi que dans la modernisation de leurs outils.

Cependant, l'activité de ces entreprises privées dépend pour une très grande part d'outillages publics, slipway construit en 1955, élévateur à bateaux construit en 1975 et une cale sèche construite en 2002. Ces outils de carénage complémentaires sont indispensables à l'industrie navale de notre territoire. Sans eux et sans leur modernisation, la capacité de développement de toutes ces entreprises et donc de la préservation de l'emploi en Cornouaille sont à très brève échéance en grand danger.

Sans travaux, il est à craindre une fermeture administrative du slipway car le respect des règles en matière de sécurité tant pour les navires que pour les travailleurs ne sont plus conformes à la législation en vigueur. Sans mises aux normes environnementales, pas de

concept d'éco-port, qui doit permettre aux entreprises concarnoises de devenir plus performantes et ainsi lutter efficacement contre la concurrence afin de gagner des parts de marché dans un secteur particulièrement concurrentiel qui intègre aujourd'hui dans les appels d'offres cette composante environnementale. Enfin, seuls ces travaux peuvent faire cesser le rejet dans le milieu naturel des substances toxiques.

Le coût de ces travaux est estimé à environ 14,7 millions d'euros. Le plan de financement est aujourd'hui bouclé, grâce à la collaboration efficace de toutes les collectivités publiques, État, Conseil régional, communauté d'agglomération, ville, chambre de commerce et d'industrie de Quimper et les partenaires privés réunis à plusieurs reprises par le Conseil départemental du Finistère, propriétaire du port de Concarneau.

L'effort et la mobilisation des collectivités publiques, malgré des contraintes budgétaires inédites, confirment la prise de conscience et la nécessité de cette mise aux normes.

La modernisation des engins de carénage nous semble donc indispensable et urgente afin de maintenir la compétitivité de ces entreprises. Elle nous apparaît vitale pour maintenir et conforter le niveau d'emploi de la filière et développer un environnement plus attractif pour attirer de nouveaux armateurs tant civils que militaires. C'est le dynamisme économique et l'avenir de notre port et de notre ville qui est en jeu et pour lequel nous devons tous être mobilisés.

Merci.

**M André Fidelin :**

Il me semble que c'est clair, on ne peut qu'adhérer à cette déclaration. Quelqu'un d'autre veut prendre la parole ? Oui, Claude.

**M Claude Drouglazet :**

Pour ce qui nous concerne, nous émettons un avis favorable à ce projet. Nous avons voté la participation financière d'un million d'euros au dernier vote budgétaire. Nous souhaitons cependant attirer l'attention du conseil sur trois points.

Le dossier d'enquête publique ne permet pas d'évaluer les risques environnementaux, notamment au regard de la protection des riverains, tant en ce qui concerne les nuisances sonores que les désagréments liés aux opérations de sablage et de décapage des navires. Nous partageons pour cela l'avis de la DREAL de Bretagne qui est inscrit dans le rapport présenté. Il n'y a pas non plus de plan de circulation défini. On mesure mal l'impact de la nouvelle organisation intérieure de la CCI sur les cheminements qu'il peut y avoir autour du port, comme actuellement. Cela aurait pu être intéressant de pouvoir avoir une idée de ce que cela peut donner. On peut imaginer effectivement, qu'il y aura un surcroît d'activité lié à ce nouvel outil.

Il n'y a pas non plus de mesure d'impact sur l'emploi local et j'insiste sur le mot emploi local. Nous savons que la construction et la réparation navales emploient des travailleurs communautaires dits travailleurs détachés, venant notamment des pays de l'Est de l'Europe. Nous aurions aimé avoir une idée de l'impact de cet investissement très lourd financièrement sur le marché local de l'emploi. Nous pensons que la ville de Concarneau, partenaire de ce projet de modernisation, doit exercer sa vigilance sur les différents points que je viens d'exposer. Je vous remercie.

**M André Fidelin :**

Merci Claude. Qui veut intervenir ? Oui.

**M Antony Le Bras :**

C'est juste pour faire une remarque globalement sur les enquêtes publiques. Souvent lors des enquêtes publiques, ce sont les opposants qui ont tendance à venir déposer auprès de l'enquêteur leur point de vue. Nous avons trouvé intéressant et important, de faire une déclaration, et nous allons la remettre au commissaire enquêteur de manière à ce qu'il n'y ait pas toujours les opposants à un projet qui se manifestent. J'invite les conseillers municipaux, et au-delà l'ensemble des citoyens intéressés à l'économie concarnoise à s'exprimer sur ce projet.

**M André Fidelin :**  
Merci. Oui, Nicole.

**Mme Nicole Ziegler :**

M le Maire, en février dernier, au conseil départemental, nous avons participé à une réunion sous la Présidence de Pierre Maille et où étaient présents tous les financeurs publics devant intervenir dans ce projet de modernisation de l'aire technique de réparation navale, le Conseil régional, le Conseil départemental, mais aussi la CCA que vous représentez, ainsi que le ville de Concarneau. Était bien évidemment aussi présente, la Chambre de commerce et d'industrie de Quimper. À cette occasion, nous avons entendu la Chambre de commerce nous faire part de ses difficultés financières. Je vous fais grâce ici du climat d'incertitude et d'incompréhension qui a plané alors autour de la table de cette réunion. Vous vous en souvenez, M le Maire. Pourtant, sur l'insistance du Président Maille, le plan de financement, tant au niveau des taux de subvention que dans la possibilité d'accorder des avances à la CCI a été validé, notamment les 30 % de financement du Conseil régional, du Conseil départemental, ainsi que les aides de CCA et de la ville de Concarneau. Puis quelques jours plus tard, au Conseil départemental toujours, une vidéo-conférence a eu lieu avec le Préfet de Région pour tenter de trouver une solution à cette situation. L'impérieuse nécessité de réaliser ces travaux pour que continue de vivre le port de Concarneau, la plus-value en matière environnementale, le montage financier, plus de 90 % de subventions publiques, ce qui est rare et ce qui ne se verra sans doute plus, ont convaincu le Préfet de Région de séparer les deux problématiques, d'une part la situation financière de la CCI, d'autre part le projet concarnois, autorisant la Chambre de commerce à lancer des procédures administratives et financières pour le port de Concarneau. Nous ne sous-estimons pas les problèmes juridiques, administratifs et financiers d'un tel projet. À ce jour, l'État, les élus de toutes les collectivités territoriales et les entreprises concarnoises ont tous et toutes tenus leurs engagements, qu'il en soit ainsi pour tous.

À bon entendeur, salut !

**M André Fidelin :**  
Qui veut intervenir ?  
Nous pouvons passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 32 voix POUR.***

## Conseil municipal du 25 juin 2015

4	Ressources humaines : Création d'un service commun ville / CCA - Instruction du droit des sols
---	--

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Merci Alain. Qui veut intervenir sur ce dossier ?  
Oui, Antony.

**M Antony Le Bras :**  
Merci M le Maire.

Nous sommes favorables à la création d'un service commun ville-CCA sur l'instruction du droit des sols, à une condition qui n'est pas négligeable, et qui est que les personnels aient un maintien de leurs conditions salariales notamment dans le temps. Je voulais savoir si une solution avait été trouvée concernant notamment la prime COS et sur la question de la revalorisation qui était basée sur l'inflation, alors que les propositions faites par la mairie étaient plutôt de le basculer en points, et on sait que le point est gelé malheureusement depuis quelques années.

Je voulais notamment aussi savoir quel était l'avis du comité technique sur cette question.

**M André Fidelin :**

Très bien, je peux répondre évidemment à cette 1<sup>ère</sup> question. Vous me dites que vous êtes d'accord. Quelque part c'est aussi le désengagement de l'État. À partir du 1<sup>er</sup> juillet, l'État se désengage sur l'autorisation du droit des sols. À partir de là, il faut bien prendre des dispositions pour que l'instruction des documents afférents à l'urbanisme soit prise en charge par une instance. Dans toutes les collectivités locales, il a été fait recours auprès de la communauté de communes ou d'agglomération pour prendre en charge ce service commun, service commun qui a dû être créé rapidement parce que nous avons un délai qui était relativement court.

Deuxièmement, concernant les comités techniques et les CAP, ce que nous pouvons dire c'est qu'il y a eu une certaine incompréhension à un moment où certaines confusions sur quelques contradictions sur les avantages acquis en l'occurrence, vous en faisiez allusion.

Entre temps, il y a eu un nouveau CT auquel j'ai participé. Il y a eu également une longue réunion sur le dialogue social avec les délégués du personnel et où pendant 1 heure nous avons expliqué les conditions. Il est évident et vous avez pu le remarquer, que la convention reprend ce paragraphe sur les avantages acquis. C'est une condition importante. De toute façon, elle est statutaire. À partir de là, nous avons appliqué les textes réglementaires.

Hier, nous avons eu une réunion à la communauté d'agglomération qui réunissait les différents adjoints à l'urbanisme, le personnel qui est affecté à ce service. Au-delà de la présentation des uns et des autres, il y a eu au cours de cette réunion, des échanges d'organisation, de manière à ce que, dès le 1<sup>er</sup> juillet, ce service soit opérationnel dans l'organisationnel mais aussi du côté du traitement des agents et également sur le côté financier concernant les communes et la communauté d'agglomération. Depuis décembre 2014, il y a eu 4 réunions, organisées soit par la ville ou la communauté d'agglomération et quelques fois par les deux, de manière à ce que l'on soit en phase et que ce service puisse être opérationnel dans les meilleurs délais, à savoir le 1<sup>er</sup> juillet. Hier après-midi, nous avons pu voir qu'il y avait des points de détail mais ce ne sont que des points de détail. Aujourd'hui, nous pouvons dire que le service va se mettre en place dans de bonnes conditions et les agents ne seront ni lésés ni frustrés dans cette opération.

Est-ce que vous avez d'autres remarques à formuler concernant ce dossier ? Marc, tu veux peut-être nous apporter quelques éléments complémentaires ?

**M Marc Bigot :**

Il y a une première remarque sur la pièce jointe au dossier. Il y a une petite modification à apporter à l'article 2, alinéas A et B. Les certificats d'urbanisme de type A seront finalement

instruits en mairie. C'était la petite parenthèse.

C'est vrai que les discussions remontent bien avant le mois de janvier, M le Maire. La première réunion à CCA date de mémoire le 12 novembre 2014. C'est vrai qu'il y a eu, et c'est tout à fait légitime, des interrogations au sein du personnel qui compose le service actuellement. Je dois dire qu'en plus des réunions sur le sujet, que ce soit en commission urbanisme ou dans les commission spécialisées s'intéressant au personnel, il y a les relations que nous pouvons avoir aussi quotidiennement avec le personnel du service. Les interrogations se sont dissipées depuis déjà quelques temps. Ces derniers jours et avec l'étape d'hier qui était la présentation du service, le personnel qui s'engage dans le service commun y va sans interrogation particulière. Les réponses ont d'ailleurs, je pense, été apportées.

**M André Fidelin :**

Merci Marc pour ce complément d'information. Oui, Nicole.

**Mme Nicole Ziegler :**

Pour que ce soit complètement clair, nous avons donc la certitude ce soir que lors de la mutualisation de ce service-là comme d'autres dont on va parler ou qui sont à venir, il n'y aura pas de modification de traitement, notamment des catégories C.

**M André Fidelin :**

Ah, non ! Bien sûr que non ! Alain, tu veux apporter une information ?

**M Alain Nicolas :**

Les agents sont transférés avec l'intégralité de leurs droits acquis, sauf la corde de bois. En terme de salaire et de rémunération, c'est exactement la même chose.

**M André Fidelin :**

Claude.

**M Claude Drouglazet :**

Nous allons approuver la délibération, pour avoir participé aux nombreuses réunions, même si le démarrage a été un petit peu difficile, on va dire, entre la ville, CCA, la commission urbanisme, les CTP, les différentes instances.

**M André Fidelin :**

Derrière, il y a aussi des considérations humaines.

**M Claude Drouglazet :**

Voilà, tout à fait. Je peux dire que le nécessaire a été fait pour que ça se passe dans de bonnes conditions. Je crois quand même qu'il est important et je l'ai dit en commission urbanisme, qu'il faudra faire une étude d'impact au bout de six mois pour voir comment cela fonctionne, aussi bien de notre côté à nous, les élus que les élus de CCA et le personnel bien évidemment, afin de voir si cela fonctionne bien, et si cela fonctionne comme cela doit fonctionner. L'urbanisme c'est quand même quelque chose d'important. C'est du réglementaire, c'est donc du contentieux potentiel. Nous n'avons pas le droit à l'erreur sur ce sujet.

**M André Fidelin :**

Tout à fait. D'ailleurs, il a été prévu hier, Marc que les adjoints à l'urbanisme se retrouvent régulièrement pour faire le point sur ce service.

**M Marc Bigot :**

Les adjoints à l'urbanisme qui ne sont pas élus communautaires.

**M André Fidelin :**

Voilà, tout à fait. Et c'est ton cas.

**M Marc Bigot :**

C'est mon cas oui. Comme l'a dit Claude, il y a eu de bonnes discussions en commission urbanisme, parce qu'il y avait des interrogations. D'ailleurs sur l'avenir du personnel, sur le

fonctionnement du service, sur le fonctionnement de la commission, nous avons eu quelques bonnes discussions. La dernière a éclairci toutes les interrogations que l'on pouvait encore avoir, s'il en demeurait.

**M André Fidelin :**

Merci Marc.

Alors il y a une petite coquille, sur l'article 15 de la convention. L'entrée en vigueur, c'est le 1<sup>er</sup> juillet et non pas le 1<sup>er</sup> juin, nous allons le rectifier.

Nous pouvons passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre,  
abstentions ? Pensez aux pouvoirs.

***Le rapport est adopté par 32 voix POUR.***

## Conseil municipal du 25 juin 2015

5	Ressources humaines : Convention de mise à disposition de 3 agents de Concarneau Cornouaille Agglomération à la ville de Concarneau
---	---

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

*M Alain Nicolas indique à la fin de la lecture du rapport :*

Vous avez en appui les documents de mise à disposition, concernant d'une part, M Lagadec pour 50 % de son temps, pour une durée de 3 ans, je viens de le dire, du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2018, cette convention peut être dénoncée à tout moment par chacune des parties moyennant un préavis de 3 mois. On retrouve pour les 3 personnes les mêmes conditions. La 2<sup>e</sup> convention concerne Morgane Pensart pour 20 % de son temps, toujours pour la même période, 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2018, avec un préavis de dénonciation de 3 mois. Et la 3<sup>e</sup> personne c'est Aurélie Cotten, à l'identique de Morgane Pensart.

**M André Fidelin :**  
Merci Alain. Il s'agit de la mise en place d'un service commun, ce n'est pas un transfert de compétence, d'où la mise à disposition de ces agents.

Est-ce que vous avez des remarques sur ce dossier ? Oui, Nadia.

**Mme Nadia Ahajri :**  
J'ai juste une petite remarque. C'est une remarque de forme en fait. Ce n'est pas grand chose, c'est une durée de 3 ans du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2018, c'est plutôt jusqu'au 31 juillet. C'est 3 ans révolus.

**M André Fidelin :**  
C'est du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.

**M Alain Nicolas :**  
Oui, c'est du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.

**M André Fidelin :**  
Oui, cela ferait 3 ans et 1 mois.

**M Alain Nicolas :**  
C'est pas grave, il y a du soleil aujourd'hui.

**M André Fidelin :**  
Qui veut intervenir sur ce dossier de mise à disposition ?

Nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

## Conseil municipal du 25 juin 2015

6	Ressources humaines : Convention de service commun - Direction des Systèmes d'Information
---	---

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**

Merci Alain. Le service commun a été créé en janvier 2014. On parlait tout à l'heure d'humain, là encore c'est pareil. En début 2014, cela n'a pas été simple, il fallait que les gens s'adaptent à ce nouveau service commun, avec des attributions qui sont différentes. Il faut un certain temps déjà pour se connaître. La loi MAPTAM de janvier 2014 a modifié les données, dans la mesure où d'un service commun on va passer à un transfert de compétences. Cette compétence est confiée de façon définitive à la communauté d'agglomération.

J'ai une précision à vous apporter également, on nous dit à l'article 2, les agents transférés en vertu du second alinéa du présent article, conservent le bénéfice du régime indemnitaire qui leur était applicable, ainsi qu'à titre individuel, les avantages acquis dans l'application du 3<sup>e</sup> alinéa portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il y a eu également des comités techniques qui là encore n'ont pas été simples, peut-être dû à un manque d'explications. Mais, je pense que les comités techniques supplémentaires qu'il y a eu ont permis d'apporter des explications plus claires. Aujourd'hui, les délégués du personnel ont adopté les principes dans la mesure où des explications plus complètes ont été données.

Voilà ce que nous pouvons dire sur ce dossier.

En ce qui concerne le financement du service commun, la commission finances de CCA s'est réunie à ce sujet, Il y a eu plusieurs échanges. Le bureau communautaire en a également parlé il y a une quinzaine de jours. Nous allons présenter le financement de ce service commun au prochain conseil communautaire de la semaine prochaine. Nous avons obtenu un accord entre les différentes communes sur ces principes.

Est-ce que vous avez des observations sur ce dossier ? Non ? Nous allons passer au vote.

**M Claude Drouglazet :**

Est-ce qu'on pourra avoir un bilan d'étape également ?

**M André Fidelin :**

Oui, bien sûr.

Là nous avons déjà du recul. Le service est déjà en place depuis janvier 2014. cela fait déjà un an et demi qu'ils travaillent ensemble.

Il n'y a pas d'autres remarques ? Nous passons au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 32 voix POUR.***

## Conseil municipal du 25 juin 2015

7	Ressources humaines : Convention de mise à disposition d'une archiviste de la ville de Concarneau à Concarneau Cornouaille Agglomération
---	--

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

*M Nicolas indique à la fin de la lecture du rapport :*  
Il s'agit d'une période d'un an avec une possibilité de sortie sous préavis d'un mois.

**M André Fidelin :**  
Il s'agit d'une mise à disposition et vous verrez que dans l'ordre du jour il y a plusieurs conventions de mise à disposition. Cette mise à disposition est de 20 %, cela représente une journée par semaine pour une durée d'un an. C'est donc une mise à disposition partielle.

Aujourd'hui, il faut trouver des passerelles entre la ville-centre qu'est Concarneau et CCA, de manière à éviter, c'est peut-être dur à dire, des emplois à temps complet, alors qu'il est possible de trouver des passerelles entre les deux collectivités. Il y a eu évidemment un accord de principe de l'agent. Après c'est au niveau de l'organisation du travail, à CCA, il n'y a pas du tout d'archiviste. Il y a un travail à reprendre à zéro. Il y a donc une organisation à mettre en place. Est-ce que vous avez des remarques sur ce dossier ?

**M Claude Drouglazet :**  
C'est important ce que vous dites parce que les agents sont quand même d'accord sur ce processus.

**M André Fidelin :**  
Oui, tout à fait.

**Mme Laëtitia Boidin :**  
Est-ce que je peux intervenir M le Maire ?

**M André Fidelin :**  
Oui, bien sûr.

**Mme Laëtitia Boidin :**  
Il y a eu des réunions au préalable avec le directeur des archives, pour savoir comment le travail de l'archiviste allait s'organiser entre CCA et la ville et également dans le cadre de la numérisation, parce qu'ils vont dans ce sens. Il y a eu plusieurs réunions préalables, le Directeur départemental des archives est venu également cette semaine. Je l'ai rencontré pour voir comment cela se passait.

**M André Fidelin :**  
Très bien, merci Laëtitia.

Nous pouvons passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

Merci.

***Le rapport est adopté par 32 voix POUR.***

## Conseil municipal du 25 juin 2015

8	Ressources humaines : Convention de mise à disposition d'un agent gestionnaire des marchés publics de la ville de Concarneau auprès de Concarneau Cornouaille Agglomération
---	---

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**

Merci Alain. C'est suite au départ un peu précipité de la personne qui s'occupe des marchés publics à CCA, Bérénice Rivoal, au 30 juin. Nous devons prendre une décision rapidement. La première décision a été de voir avec Concarneau ce qui pouvait être réalisé. Les DGS se sont rencontrés pour évaluer les volumes de travail dans les services. Nous avons un terrain d'entente, tout d'abord du 1<sup>er</sup> au 30 juin à 50 % en doublon avec la responsable du service achat à CCA, puis 100 % jusqu'au 31 décembre 2015, de manière à nous donner le temps de réfléchir à ce que l'on va faire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, soit un recrutement, ou une adaptation de service.

Voilà tout ce que nous pouvons dire.

Vous avez des remarques sur ce dossier ?  
On peut passer au vote ?

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 32 voix POUR.***

## Conseil municipal du 25 juin 2015

9	Ressources humaines : Convention de mise à disposition du préventeur de la ville de Concarneau auprès de Concarneau Cornouaille Agglomération
---	---

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

*M Nicolas indique à la fin de la lecture du rapport :*

La personne y sera le mardi matin, c'est le préventeur de la ville de Concarneau qui aidera CCA le mardi matin.

**M André Fidelin :**

Il s'agit de Jean-Marc Glémarec entre autres. Préventeur, tout le monde ne connaissait peut-être pas quelle était la nature de cette fonction, prévention, sécurité, hygiène au travail. Tous ces éléments-là qui sont obligatoires aujourd'hui dans les collectivités.

Est-ce que vous avez des remarques ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

***Le rapport est adopté par 32 voix POUR.***

## Conseil municipal du 25 juin 2015

10	Moyens généraux - finances : rapport d'activité 2014 - syndicat mixte pour la construction d'un centre d'incendie et de secours
----	---

**Mme Nicole Ziegler :**

Juste une question, je sais bien que nous sommes en séance publique, mais est-ce que quelqu'un du public a le droit de photographier ou filmer les débats ?

**M André Fidelin :**

Je n'ai pas vu.

**Mme Nicole Ziegler :**

C'est une question, je sais bien que nous sommes en séance publique. Je pose juste la question.

**M André Fidelin :**

Effectivement, un conseil municipal est public, dans la mesure où cela ne perturbe pas l'assemblée, il n'y a pas de problème particulier.

Oui ?

**M Antony Le Bras :**

J'en profite justement pour rebondir là-dessus. Il y a un an, je vous avais posé la question sur l'intérêt ou pas de filmer les conseils municipaux pour l'ensemble de la population. Vous m'aviez répondu, on va y penser. Ou est-ce que vous en êtes de votre réflexion ?

**M André Fidelin :**

Nous en sommes au point zéro.

Écoutez, nous invitons l'ensemble de la population à se déplacer pour venir assister aux conseils municipaux.

Je salue d'ailleurs les personnes qui sont régulièrement, pour certaines, présentes aux conseils municipaux. C'est un plaisir de vous voir participer aux différents conseils municipaux. Ce n'est pas obligatoirement la foire d'empoigne, nous sommes-là pour débattre, c'est là où la démocratie se caractérise. Que ce soit dans les conseils de quartiers ou aux conseils municipaux, la population à toute sa place dans ces différentes instances.

François, je te laisse parler du centre de secours.

**M François Besombes :**

(lecture du rapport)

*M Besombes indique à la fin du rapport :*

Je vais vous résumer les points qui sont les plus importants. Un avenant a été réalisé le 9 décembre, pour porter l'enveloppe totale des travaux à 5 512 000 euros, au lieu de 5 380 000 euros prévus en juillet 2010. Il s'agit de petites améliorations qui ont été apportées au projet. Il y a également des actualisations de coûts. Ces modifications impactent la participation du SIVU qui s'élève à 3 597 682 euros.

Pour les répartitions, il y a pour Concarneau, 2 538 748 euros, pour Trégunc, il y a un peu plus de 700 000 euros, et la CCPF pour 340 000 euros. La CCPF qui nous avait rejoint à la place de la commune de la Forêt-Fouesnant, il y a eu en effet un transfert de compétences au niveau de la communauté de communes. Le compte administratif 2014 a enregistré un versement de 900 000 euros au SDIS, correspondant au quart de sa participation prévisionnelle. Les collectivités ont été sollicitées à hauteur de 23 496 euros pour Concarneau, 6 650 euros pour Trégunc et 3 153 euros pour la CCPF.

Un emprunt d'un million d'euros a été réalisé à un taux de 2,42 %, sur une durée de 20 ans. Cet emprunt a été mobilisé le 12 juin 2014.

Le budget 2015 a été voté le 4 février 2015, équilibré en section de fonctionnement à la somme de 111 050 euros et à la section investissement, à la somme de 1 860 000 euros. En 2015 deux versements seront sollicités, aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> semestres pour un total de 78 357 euros

pour Concarneau, 42 247 euros pour Trégunc et 10 516 euros pour la CCPF.

**M André Fidelin :**

Merci François. Est-ce que vous avez des remarques ?

Oui, Claude.

**M Claude Drouglazet :**

Quel est le montant de la charge annuelle pour la ville de Concarneau ?

**M François Besombes :**

Autour de 300 000 euros.

**M Alain Nicolas :**

En régime de croisière, c'est-à-dire à partir de 2017, nous serons autour de 300 000 euros.

**M André Fidelin :**

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

*Il n'y a pas de vote sur ce rapport.*

**M Xavier Calvarin :**

Je ne vais pas le lire, évidemment, vous l'avez tous reçu et vous avez tous pu constater qu'il est encore cette année assez épais. Je voulais juste reprendre un certain nombre de chiffres importants.

Il s'agit tout d'abord de la quantité d'eau pompée dans le Styvel, le Moros essentiellement et pour 10 % à peu près sur Cadol. On arrive à peu près à 1 400 000 m<sup>3</sup> d'eau. Cela correspond pour nous à une baisse de 7 % par rapport à l'année précédente. C'est dû à un gain au niveau du rendement du réseau et à une diminution de la consommation des abonnés. Nous avons les deux.

Sinon, les coûts pour les abonnés, si on compare 2015 et les tarifs votés au mois de décembre et ceux de 2014. Pour 100 m<sup>3</sup>, un abonné payait 227 euros en 2014 et paiera 235 euros cette année. Pour 120 m<sup>3</sup> d'eau, il verra sa facture passer de 267 à 275 euros. Soit une augmentation, quelles que soient les quantités de l'ordre de 8 euros.

Ensuite, l'indicateur de conformité est cette année encore de 100 %. Il n'y a eu aucun constat d'irrégularité sur les prélèvements effectués au niveau des éléments recherchés.

Les abandons de créances sur le service de l'eau votés en conseil municipal, s'élèvent à 16 537 euros, en sachant que cela correspond à une partie des impayés. Ces impayés sont stabilisés depuis 3 ou 4 ans à 2 %.

Le taux de rendement du réseau s'améliore encore un peu cette année. On approche les 80 %. C'est le rendement que réclame le service de l'eau. Nous sommes relativement proches. Au niveau de la dette du service de l'eau, nous sommes 4,5 millions à peu près, soit environ 6 années de durée d'extinction.

Au niveau des investissements, pour l'année 2014, nous étions à 998 000 euros environ, et pour l'année 2015, nous serons à 1 347 000 euros. Cet accroissement correspond essentiellement au réseau de Croissant-Bouillet qui vient se rajouter au remplacement régulier des réseaux sur tout le territoire de la commune. Il y a une opération qui était conditionnée par la remise en sécurité du quartier de Croissant-Bouillet. C'est pour cela que cette année nous avons un investissement un petit peu plus important. Voilà pour le service de l'eau.

Pour le service de l'assainissement, nous avons un coût pour l'abonné qui passe de 140 à 144 euros pour 100 m<sup>3</sup> et de 163 à 167 euros pour 120 m<sup>3</sup>, basé sur la facture d'eau. Les 80 % d'abonnés qui sont raccordés au service des eaux usées, ont leur facture indexée directement sur la quantité d'eau facturée.

Le taux d'impayés, là aussi, est autour de 2 %. L'abandon de créances pour l'année dernière est relativement stable. On était à 12 937 euros. Les investissements lourds que l'on va avoir, pour 2014 on était à 806 000 euros, essentiellement des prolongements de réseaux et de l'entretien de réseaux. En 2015 nous avons un prévisionnel à 1 595 000 euros, tout simplement parce qu'on y rajoute le bassin Saint Jacques pour 800 000 euros, qui devrait être le dernier bassin d'orage permettant d'éviter ou au moins de limiter les sur-verses et les inondations pour tout le quartier de Saint Jacques qui est en contre-bas du bois de Kerandon. Au niveau des dettes du service de l'assainissement, nous sommes à 2 200 000 au compte administratif 2014, soit un peu plus de 3 années pour la durée d'extinction.

Est-ce qu'à part ces chiffres un peu rébarbatifs, je le reconnais, il y aurait d'autres questions ?

**M André Fidelin :**

Nous constatons également une hausse de 18 % des abonnements domestiques depuis 10 ans, ce qui veut dire que sur le plan de l'urbanisation, il y a quand même une hausse qui contredit les chiffres de l'INSEE. En ce qui concerne le programme de réhabilitation de l'eau potable, 685 mètres en 2014 avec entre autre l'avenue des Glénan au Cabellou pour 440 mètres, la rue de Suffren et l'Allée de Lanadan pour 160 mètres.

Est-ce que vous avez des questions ?

Oui, Antony.

**M Antony Le Bras :**

On note une baisse de la consommation, est-ce que l'on sait la proportion qui est due à

l'amélioration des réseaux et l'autre part qui est du fait que chaque concarinois essaie de consommer un peu moins d'eau d'année en année ? Est-ce que l'on est capable de savoir, ou on suppose que c'est simplement l'amélioration d'une part des réseaux et sans doute les efforts faits par les concarinois pour ne pas consommer trop d'eau ?

**M Xavier Calvarin :**

Ce sont essentiellement les efforts faits par les concarinois pour consommer moins d'eau, et aussi le nombre de bâtiments vacants. Il faut savoir aussi qu'il y a un nombre non négligeable de bâtiments qui sont très peu utilisés avec des facturations très faibles. C'est un peu pour cela que nous avons revu au mois de décembre la facturation. À savoir, impacter davantage l'abonnement et limiter la hausse sur le cubage, de manière à ce que quel que soit l'abonné, il contribue de la même manière à l'entretien des réseaux et au coût de production de l'eau.

**M André Fidelin :**

Il y a certaines personnes, dans le cadre de leur réhabilitation, ou construction qui installent des récupérateurs d'eau de pluie également pour l'emploi domestique.

Est-ce que vous avez d'autres remarques ? Non ? Il n'y a pas de vote, sur ce rapport, merci Xavier.

*Ce dossier n'appelle aucun vote.*

## Conseil municipal du 25 juin 2015

12	Moyens généraux - finances : Révision des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure - (TLPE) pour 2016
----	---

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Merci Alain. Il y a des remarques ? Oui, Claude.

**M Claude Drouglazet :**  
Je profite de l'occasion pour vous dire qu'il faudrait peut-être revoir le règlement des publicités extérieures sur Concarneau et déjà faire appliquer celui qui existe. On en avait déjà parlé en commission urbanisme, et je pense que cela devient urgent.

**M André Fidelin :**  
Marc.

**M Marc Bigot :**  
Oui Claude, j'allais juste dire que nous en avons effectivement parlé en commission urbanisme et cela fera partie des futurs chantiers. Je l'approuve totalement.

**M André Fidelin :**  
Bien, quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

Merci.

***Le rapport est adopté par 32 voix POUR.***

**M Marc Bigot :**  
Nous avons voté d'une seule voix mais dans le tableau il y a plusieurs erreurs.

**M Alain Nicolas :**  
Oui, tout à fait, il y a des erreurs sur les intitulés.

**M André Fidelin :**  
Alain, tu peux nous dire quelles sont ces erreurs ?

**M Alain Nicolas :**  
Il n'y a que Erwan qui pourrait nous dire cela.

**M Marc Bigot :**  
Je pense qu'il y a ce qui est inférieur à 50 m<sup>2</sup> et ce qui est supérieur à 50 m<sup>2</sup>.

**M André Fidelin :**  
Oui, d'accord.

Nous allons enchaîner sur les finances.

## Conseil municipal du 25 juin 2015

13	Moyens généraux - finances : comptes de gestion 2014 - budget principal et budgets annexes (eau, assainissement, port de plaisance, bac du passage, restaurants municipaux, centre des arts et de la culture et organisation de spectacles)
----	---

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**

Merci Alain.

Est-ce que vous avez des remarques sur ces comptes de gestion ?

Évidemment ils sont identiques aux comptes administratifs qui seront présentés juste après.  
Mais nous devons tout d'abord voter cette délibération, même s'ils ont été approuvés par le receveur.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 32 voix pour.***

## Conseil municipal du 25 juin 2015

14	Moyens généraux - finances : comptes administratifs 2014 - budget principal et budgets annexes (eau, assainissement, port de plaisance, bac du passage, restaurants municipaux, centre des arts et de la culture et organisation de spectacles)
----	---

### **M André Fidelin :**

Alors, Alain, ce n'est pas toujours facile, mais il faut essayer de ne pas aller trop vite. S'il y a des explications à donner entre deux, n'hésites pas.

### **M Alain Nicolas :**

Je vais essayer.

Il s'agit tout d'abord du taux d'exécution du compte administratif 2014. Nous retrouvons sur ces diapositives les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2014. Il en est de même pour les dépenses réelles d'investissement et les recettes réelles d'investissement.

Sur ce document-là, nous comparons les dépenses de fin d'exercice dans la colonne CA 2014 par rapport à l'alloué, pour voir quel est le pourcentage d'exécution. Nous sommes à 97,5 en ce qui concerne les dépenses réelles de fonctionnement. Nous sommes à 102,3 pour les recettes, qui est un peu supérieur à l'alloué. En dépenses réelles d'investissement, nous sommes à 64,8 et à 80,5 en recettes réelles d'investissement. Ces pourcentages-là sont similaires à ceux de l'an dernier. Au lieu de 97,5, nous avons 98,3. Au lieu de 102,3 nous étions à 101,8. En dépenses réelles d'investissement au lieu de 64,8 nous avons 64,1 c'est pratiquement la même chose. Par contre, au lieu d'avoir 80,5 nous n'avions que 55, cela était lié avant tout à l'emprunt. Nous avions prévu en alloué un emprunt de 7 077 000, et en fait nous avons emprunté seulement 2 700 000. Cela explique en majeure partie l'écart que nous retrouvons ici en 2013 et que vous ne voyez pas sur ce tableau. Ce pourcentage était de 55 % au lieu de 80 à ce jour. Le taux d'exécution des recettes de fonctionnement est respectivement de 98 et 102 %. Le taux d'exécution des dépenses d'investissement est de 65 % (hors RAR). En intégrant les restes à réaliser, basculés pour paiement en 2014 pour 443 K€, le taux d'exécution des dépenses d'investissement est de 68 % (il s'agit des travaux réalisés en fin d'exercice et qui ne sont pas comptabilisés dans l'exercice).

Le taux d'exécution des recettes de fonctionnement est de 81 % au lieu de 72 % l'an passé. Il n'y a pas de restes à réaliser basculés en 2015.

La diapositive suivante est un peu plus intéressante, on voit apparaître les recettes et les dépenses d'investissement, les dépenses et recettes de fonctionnement et le RAR de 443 K€. Vous retrouverez ces informations-là dans le début du compte administratif qui est un document très imposant et difficile à digérer. Il y a des milliers et des milliers de chiffres. Vous trouverez donc ces informations-là dans le tout début du document aux pages 6-1 et 7-1.

Ceci met en évidence le fait que nous avons en fin d'exercice un résultat positif de 785 K€ avec un résultat de fonctionnement qui est positif à concurrence de 3,2 millions et négatif en investissement à concurrence de 2,4 millions. Chaque année, nous reportons d'année en année, le déficit de l'investissement de l'année précédente. Le déficit d'investissement de l'année précédente est de 3,3 millions. Vous voyez que nous avons réduit notre déficit d'investissement et le boni des recettes de fonctionnement est lui, légèrement supérieur à celui de l'an dernier.

Donc, 785 - 443, donne 342, si je ne me trompe pas.

La section de fonctionnement est clôturée avec un excédent de 3,2 millions. L'année dernière, à pareille époque, nous avons 2,4 millions. Nous sommes passés de 2,4 à 3,2 en résultat de fonctionnement. La section d'investissement enregistre un déficit de recettes de - 2 437 K€. L'année dernière, nous avons 3 319 K€ d'investissement. Le résultat global de l'exercice s'élève à 785 K€, il était négatif à concurrence de 896K€ l'an dernier. Le résultat des restes à réaliser est de 342 K€. Nous avons l'année dernière un résultat négatif d'un million 220.

Lorsque nous passons à la page suivante, le résultat de fonctionnement passe de 2 422 486 € en 2013, à 3 222 264 en 2014, je viens de le dire. Il faut faire attention parce que tous les chiffres qui sont présentés le sont en recettes avec les recettes de cantine. Dans tous les chiffres qui concernent les recettes, il ne faut pas oublier que nous avons les recettes de cantine qui embellissent quelque peu les recettes du budget principal. 2 422 486 € au lieu de 3 222 264 €, une fois que l'on a enlevé les 470 K€ des recettes de cantines. Souvenez-vous qu'au mois de juin, l'année dernière, nous avons décidé de faire une facturation unique alors qu'avant il y avait de multiples facturations à destination des familles. Pour des raisons de simplification, nous sommes passés sur la facturation unique. Une fois que nous défalquons les 470 K€ des 3 222 264, nous arrivons à 2 752 264 K€, ce qui fait une progression du résultat de 13 %.

Donc hors recettes des cantines, la capacité de désendettement passe de 16,4 années en 2008 à 10,7 années en 2014. La moyenne, selon la fédération des Maires des villes moyennes est de 6,1 années en 2013.

Nous sommes quand même au-dessus. Nous sommes donc à 10,7 années à la fin 2014, au lieu de 10,4 fin 2013. Je pense que nous serons aux alentours de 12 cette année en 2015.

Sur la page suivante, nous avons un tableau qui est très intéressant. C'est le tableau le plus intéressant, on retrouve dessus les recettes et dépenses de gestion. On voit ici pour 2013 - 2014, un excédent brut de fonctionnement de 4 956 K€. Une CAF brute de 3 679 K€, un remboursement des emprunts et autres dettes de 2 496 K€ au lieu de 2 119 K€ avec une CAF nette qui est de 1 178 K€, au lieu de 924 K€ pour 2013.

**M André Fidelin :**

Peux-tu nous expliquer Alain, comment tu arrives à l'excédent de gestion ?

**M Alain Nicolas :**

L'excédent de gestion de 4 956 K€, si on veut le comparer aux 4 264 K€ de 2013, on voit un écart qui est de 692 K€, mais cet écart de 692 intègre toujours les 470 K€ de cantine. Ce qui fait que cet écart est ramené à 222 000 €. Nous avons une progression de l'excédent brut de fonctionnement de 222 000 €, de 2013 à 2014 à périmètre constant.

**M André Fidelin :**

La capacité d'autofinancement brut, c'est-à-dire que nous avons soustrait les frais financiers.

**M Alain Nicolas :**

On soustrait les frais financiers et on tient compte également des charges exceptionnelles et des produits exceptionnels. Les frais financiers augmentent de 133 K€. Là ça augmente d'un petit peu moins. C'est avant tout lié aux charges exceptionnelles et aux produits exceptionnels. L'écart est toujours positif, il est de 161 K€, la CAF brute 2014 est supérieure à celle de 2013, toujours à périmètre constant de 161 K€. Puis, les remboursements d'emprunts et autres dettes, s'élèvent à 2 119 K€ et à 2 496 K€. Ce qui nous donne 924 K€ de CAF nette en 2013 et 1 178 K€ en 2014. Sur ces 1 178 K€, il faut enlever les 470 K€ ce qui nous donne cette fois-ci une évolution qui est négative de 216 K€. L'évolution 2014-2013 hors cantine, est une évolution négative de 216 K€. Cela intègre l'AG2R, il ne faut pas oublier qu'en 2014 nous avons eu l'AG2R qui a été chiffrée à 175 K€. De ce fait, notre évolution négative est ramenée à 41 K€. L'évolution est négative à concurrence de 41 K€ en CAF nette entre 2014 et 2013. Il y a plusieurs explications à cela. En dehors de celle concernant le remboursement des emprunts que je viens d'évoquer, nous avons la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), nous avons également la revalorisation des grilles des catégories C et B. Nous avons également la part de la DGF, la part forfaitaire a commencé à baisser en 2014. Cette baisse est chiffrée à 234 K€. Nous savons pourquoi nous avons une baisse qui est relativement modeste, elle devrait être plus importante. Elle est au final, à périmètre constant de 41 K€. Nous avons noté que les charges de gestion sont stabilisées entre 2013 et 2014. C'est le document, pour moi, qui est le plus important parce que l'on voit apparaître les résultats de l'exercice.

Dans le détail, nous pouvons voir dans ce slide-là que sont indiquées les dépenses de fonctionnement. Les charges à caractère général baissent de 4 %, environ 180 K€. Les charges de personnel, elles augmentent de 316 K€. On se l'explique en majeure partie par les TAP qui font cet écart. Nous avons les autres charges de gestion courante qui elles, baissent. Cette

baisse-là était de 139 K€ cette année, ce qui explique déjà près de la moitié de l'écart. Les charges financières, nous les retrouvons, 1 065 et 1 198 et les charges exceptionnelles qui elles baissent. Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 0,8 par rapport à 2013 sans tenir compte de la Transat AG2R et de différents retraitements. Les dépenses réelles de fonctionnement sont stabilisées entre 2013 et 2014. Je pense que c'est quelque chose d'important. Par ailleurs, on note la baisse des charges à caractère général de 4 %.

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent 27 millions d'euros en 2014 contre 27 262 K€ en 2013, soit une diminution de 213 K€. Il convient de retraiter les recettes des cantines scolaires encaissées sur le budget principal. Après retraitement, les recettes réelles diminuent de 683 K€, soit 2,5 %. Dans ces baisses, nous avons dans les produits de service dans les 1 032 K€ et 1 371 K€, nous avons les 470 K€ de cantine. Ce qui fait que nous ne sommes plus à 1 372 K€, mais à 900 K€ au lieu de 1 032 K€. ce sont tous les services de la ville qui sont refacturés aux familles. En impôts et taxes, nous avons une progression de 400 K€ que l'on retrouve principalement dans les taxes sur les droits des mutations pour 152 K€, la taxe sur les déchets stockés pour la 1<sup>re</sup> année, pour 83 K€ et les emplacements publicitaires pour 104 K€. Cela explique à peu près les  $\frac{3}{4}$  de l'évolution des impôts et taxes. Sur la taxe nous avons en plus, 117 K€ d'évolution, vous vous souvenez que les bases avaient été augmentées de 0,9 %, par le parlement. Par contre, les bases physiques avaient baissé comme nous le savons.

Les dotations et participations, 5 281 K€ et 5 138 K€ soit - 3 %. Il s'agit avant tout de la DGF.

Les produits exceptionnels pour 1 145 K€, c'est la décroissance forte. En 2013, vous aviez les magasins, Cache-Cache, Patrice Bréal, l'ancienne poste de Beuzec, avenue de la Gare, il y avait la vente de l'école du Lin, la vente des véhicules de la ville, tout ceci avait contribué à déterminer les 1 145 K€. Toutes ces ventes-là nous ne les retrouvons pas en 2014. Ceci explique l'évolution qui est négative. Nous n'avons pas de grande évolution sur les impôts et taxes.

La baisse de la DGF, nous venons d'en parler. Nous n'allons pas nous éterniser là-dessus. La dotation globale de fonctionnement diminue en 2014, au niveau de sa composante forfaitaire, de 237 K€, 74 K€ en 2013, 114 K€ en 2012 et 73 K€ en 2011, soit à ce jour un total de 498 K€.

Mais, dans le même laps de temps, il faut le reconnaître, la DNP a augmenté.

**M André Fidelin :**

C'est quoi la DNP, M Nicolas ?

**M Alain Nicolas :**

Il s'agit de la dotation nationale de péréquation, M le Maire.

Nous avons en 2010, 105 K€ en 2011 nous avons 208 K€, en 2012 nous avons 308 K€, et 341 K€ en 2013. Ceci a permis de contenir la baisse de la dotation forfaitaire.

Ensuite, lorsque nous passons au produit issu de la fiscalité, il est intéressant de signaler qu'il y a eu courant 2014, une augmentation du seuil d'exonération de l'impôt sur le revenu. Le seuil d'exonération a été augmenté de 4 %. Il est passé de 10 millions 224, à 10 millions 633. Ceci a eu un effet très important malheureusement pour les contribuables concarnois. Cela montre que la population n'est pas une population excessivement riche à Concarneau, il faut quand même le reconnaître. Ceci a eu pour effet une diminution assez importante de contribuables imposés à la taxe d'habitation. Au titre des résidences principales, nous avons eu 125 foyers en moins à payer la taxe d'habitation.

Nous avons 10 035 foyers qui payent la taxe d'habitation. Les personnes exonérées sont au nombre de 1 541, elles ont progressé de 117. Nous avons 1 874 résidences secondaires. Ceci a eu un impact sur le calcul de la taxe d'habitation. Nous n'avons malheureusement pas été prévenus suffisamment tôt, nous n'avons été prévenus qu'au mois de mars 2015, de ces dispositions-là. Ceci malheureusement a impacté le BP 2015 qui avait été élaboré avec des considérations nettement plus favorables. Nous le verrons tout à l'heure, au niveau du BS où nous serons obligés de passer des écritures. Voilà ce que nous pouvons sur cette fiscalité

directe.

Les dépenses réelles d'investissement (équipement + remboursement de la dette) diminuent de 10 % par rapport à 2013, pour atteindre 8 710 K€ contre 9 655 K€ en 2013, soit un écart de 945 K€, avec une exécution budgétaire de 65 % (hors recettes à réaliser). Les dépenses réelles d'investissement sont mandatées à hauteur de 8,7 M€ pour une moyenne annuelle de 7,6 M€ entre 2007 et 2014. La moyenne est de 8 millions y compris le remboursement de la dette. Pour avoir une situation correcte, il ne faudrait pas dépasser 4 à 5 millions d'investissement, plus le remboursement du capital, une situation idéale serait aux alentours de 6,5, ce n'est pas le cas à ce jour. D'ailleurs, on va y remédier.

Vous avez le détail des dépenses d'équipement pour 6,2 M€.

Il y a les programmes annuels de travaux et les acquisitions liées au fonctionnement des services pour 2,2 M€. Vous avez ensuite les dépenses liées au mandat pour 4 M€ avec l'aménagement de la rue de Trégunc pour 1,66 M€, l'aménagement de la rue des Sables-blancs pour 199 K€, l'aménagement de la maison des associations pour 547 K€, la rénovation de la ferme du Moros pour 160 K€, la rénovation du pôle nautique de la Croix pour 696 K€ et l'aménagement de la voie verte pour 167 K€.

La courbe suivante est intéressante pour visualiser les recettes d'investissement. La courbe débute en 2007 et on s'aperçoit qu'en fin de mandat on a tendance à investir. On le voit entre 2007 et 2008, il ne faut pas se voiler, et on le retrouve en 2013-2014.

Il s'agit de l'effet « cuvette », on peut voir que les recettes d'investissement augmentent par rapport à 2013 en raison de la consolidation de quatre emprunts pour 4,9 M€. On voit donc qu'il y a 4,9 M€ d'emprunts pour 2014, nous avons 2,7 M€ pour 2013, rien en 2012 et très peu les années précédentes. Ces 4,9 M€ permettent de financer les travaux d'investissement qui sont de 6,2 M€.

Nous passons aux emprunts réalisés. L'encours de la dette est de 34,2 M€ contre 31,7 M€ au 31/12/2013, soit une différence de 2,45 M€ (+ 8%).

Les 34,2 M€ on vient de le voir, nous avons emprunté 4,9 M€ moins le remboursement de l'année précédente, rajouté au 31,7 M€ qui est le stock de dette au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice, nous donne ce chiffre de 34,2 M€. J'espère que fin 2015, nous serons à peu près à 32,5 M€. Cette année nous devrions emprunter, non pas 4,9 M€ comme cela était le cas en 2014, mais aux alentours d'un million. Le fait d'emprunter un million, nous permettra de baisser notre stock de dettes en fin d'exercice, de 34,2 à 32,5 M€.

La ville a sollicité 4 emprunts sur le budget principal de 4,950 M€, chez Arkea, Crédit foncier en taux fixe et La banque postale avec un taux variable. Le taux variable est assis sur l'EONIA. Puis sur l'EURIBOR 3 mois à compter d'avril 2015.

Nous passons ensuite aux budgets du SPIC. Nous les avons vu tout à l'heure avec les comptes de gestion de M le Receveur-percepteur.

En ce qui concerne le budget annexe de l'eau, en investissement, en clôture nous sommes à - 197 259,30 €. Cela s'explique avec des investissements assez importants réalisés et dont a parlé tout à l'heure Xavier. Nous avons des résultats de fonctionnement de 481 233 € et un résultat de clôture de 283 974 €. Nous l'avons vu tout à l'heure avec les comptes de gestion de M Goge.

Nous passons ensuite au budget annexe de l'assainissement, nous sommes à - 110 145 € en investissement en fin d'exercice. C'est avant tout l'exercice 2013 qui est à l'origine de ce résultat négatif. En fonctionnement nous avons 430 146 € que nous retrouvons en fin d'exercice. 430 146 - 110 145 € donne un résultat positif de 320 000 €. 320 000 € au lieu de -292 295 l'année dernière. L'abonné à l'assainissement collectif a vu sa facture augmenter pour une consommation de 100 m3 et + 6 % pour atteindre 139,72 € contre 131,61 en 2013.

Le budget de l'assainissement augmente de 4 % chaque année également Xavier, ou il n'y a que celui de l'eau ?

**M Xavier Calvarin :**

Je ne le sais pas.

**M Alain Nicolas :**

Tu ne le sais pas ? Moi je le sais.

**M Xavier Calvarin :**

Je n'ai pas entendu la question, il faut que tu parles en face du micro.

**M Alain Nicolas :**

Le budget de l'eau a augmenté de 4 %. Il augmente de 4 % chaque année depuis 2012 et ce jusqu'en 2017, j'avais oublié de le signaler.

Nous passons maintenant au port de plaisance. Le résultat de clôture est positif en investissement de 278 160 €. En investissement et en fonctionnement de 318 747 €, ce qui fait un total positif de 596 908 €. Le port de plaisance enregistre donc un excédent de près de 597 K€. Avec une hausse des tarifs de 1 %, le produit des services portuaires a augmenté de + 1,6 % en 2014, soit + 10 K€. Ceci est lié à une fréquentation estivale plus importante, à la vente de carburant, etc...

Les dépenses d'investissement sont de 140 K€, dont l'acquisition d'un navire de surveillance pour 43 K€, divers travaux sur les liaisons pontons lourds pour 50 K€, l'installation et la mise à jour du WIFI pour 15 K€, l'étude pour la réfection du Môle Pénéroff pour 20 K€ et le remboursement annuel du capital de l'emprunt pour 14 K€.

Ce que l'on peut dire c'est que l'encours de la dette est de 159 K€ c'est-à-dire que c'est un encours de dette qui est relativement modeste et le CDD est de 1,6, c'est vraiment rien du tout.

Nous passons maintenant aux 3 derniers budgets qui sont dits administratifs. Ces budgets s'équilibrent avec une participation du budget principal. Ce sont les budgets du CAC, du BAC et de la cuisine centrale.

Le budget du BAC du passage est à moins 247 480 € en investissement, cela s'explique parce qu'il s'agit du début des travaux du bac électrique, à concurrence de 210 000 € pour le bac, et le reste ce sont les pontons, aux alentours de 30 K€. En fonctionnement, nous avons un résultat positif de 4 637 €, ce qui nous donne un résultat négatif de 242 843 €.

Nous avons ensuite les restaurants municipaux, nous voyons l'impact du manque de recettes, les recettes de se trouvent dans le budget principal. Nous avons donc un résultat d'investissement de + 93 K€, un résultat de fonctionnement de - 343 K€ mais n'oublions pas qu'il y a 470 K€ qui sont derrière, ce qui fait un total négatif de 429 K€. Le budget des restaurants municipaux enregistre un déficit de 250 K€, du fait du transfert des recettes des cantines scolaires sur le budget principal. Les recettes provenant de la tarification augmentent de + 58 K€ pour les prestations de service assujetties à la TVA et de + 23 K€ pour le portage des repas. La part alimentaire diminue à 355 K€ contre 364 K€ en 2013. Les dépenses d'investissement sont de 17 K€ de matériels de cuisine et de frigos.

Le dernier budget, il s'agit du CAC. Nous avons un résultat négatif de 38 K€ qui intègre les 129 K€ de résultat négatif en investissement, de 2013 et un résultat d'investissement positif de 2014 de 91 K€. En fonctionnement, nous sommes en négatif de 32 K€, ce qui fait que nous avons en fin d'année, un déficit de 70 K€.

Le budget du CAC enregistre un résultat négatif de - 70 K€ en 2014 contre - 125 K€ en 2013. Cette diminution s'explique par la baisse de la participation du budget principal de 5 % soit - 27 K€. Ce montant sera reversé au BS 2015.

Les recettes issues des spectacles sont en progression de + 43 % (+8,5K€). Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de - 5 %, soit -30 K€ notamment sur les charges de personnel (départ d'un agent).

Les dépenses réelles d'investissement sont clôturées avec une exécution budgétaire de 69 % à hauteur de 86 K€ contre 161 K€ en 2013. Ces dépenses concernent pour 28 K€ les travaux de rénovation du bâtiment, 32 K€ d'acquisition de matériels (scéniques, audio) et 26 K€ de

remboursement du capital de la dette.

Voilà l'ensemble des slides que l'on pouvait vous présenter à ce sujet.

**M André Fidelin :**

Merci Alain pour tes explications. Est-ce que vous avez des remarques sur la présentation des comptes administratifs 2014 du budget principal et des budgets annexes ?

Oui, Claude.

**M Claude Drouglazet :**

Je veux bien intervenir sur le compte administratif du budget général. Dans votre introduction, j'ai relevé la dernière phrase. Concarneau continue son travail de maîtrise des dépenses et d'optimisation des recettes afin d'affronter sereinement l'avenir. Je ne partage pas la sérénité affichée. Les chiffres du compte administratif fixent la réalité comptable de la situation comptable de la ville. Le compte administratif 2014 confirme ce que nous avons dit à votre majorité dès le printemps 2013. Pour rester dans les clous de l'orthodoxie budgétaire, ce que vous avez appelé une bonne maîtrise de gestion, vous avez augmenté la CAF nette de 28 % tout en diminuant les dépenses d'investissement de 18 % avec seulement un ratio d'exécution à 64,8 %. Pour être plus clair, vous cherchez à diminuer de manière drastique les dépenses de fonctionnement et à limiter les dépenses d'investissement pour absorber le choc des dépenses que vous aviez engagées dans les 3 dernières années de votre mandat. C'est ce que l'on voit avec la courbe qui remonte, de votre premier mandat. Les concarnois devront encore attendre quelques mois pour voir apparaître l'impact sur leur feuille d'impôt. Ils ne vont pas être déçus. Au-delà des chiffres comptables sur le fonctionnement, j'attire votre attention sur la situation du personnel communal dont certains pensent hélas encore, qu'ils sont privilégiés, le non remplacement des départs à la retraite, des agents en arrêt de travail en forte augmentation ces derniers mois, créent des tensions et un mal être profond chez les agents dont certains me disent qu'ils ne se sentent pas reconnus dans leur travail et pas respectés. Je souhaite, M le Maire que vous soyez attentifs à la qualité du dialogue social nécessaire à la bonne marche de notre mairie. Nous avons eu un bon exemple de dialogue social, notamment en parlant tout à l'heure de ce qui s'est passé au service de l'urbanisme. À la fin, les éléments du dossier ont été donnés aux représentants du personnel, ce qui aurait pu être fait sans doute avant pour éviter les problèmes. Nous savons bien que les diminutions des dotations de l'État, que nous dénonçons par ailleurs parce que nous soutenons le service public, rend encore plus difficile la gestion des communes. Nous avons également remarqué page 17 que les budgets de la culture et de l'action sociale avaient subi des baisses de dotations de l'ordre de 3,5 % alors que le nautisme, par exemple hors AG2R voyait ses dotations augmenter de 19,3 %. Il ne s'agit pas d'opposer des services aux autres ou des adjoints aux autres, c'est simplement une constatation. Vous le savez bien, ce sont des choix que nous ne partageons pas car la crise sociale que nous traversons est de plus en plus dure avec les plus pauvres de nos concitoyens. Nous pensons également que l'action culturelle doit être un moteur de la vie des concarnois et pas seulement pendant les vacances, notamment vis à vis des jeunes qui se plaignent souvent d'être dans une ville de vieux. L'affirmation peut être sévère, mais vous avez peut-être déjà dû l'entendre. Sur la culture, un mot encore. Le taux d'exécution d'investissement n'est que de 64 %, c'est très insuffisant. Il ne sert à rien de voter un budget primitif de 401 K comme le dirait notre adjoint, si c'est pour en réaliser seulement 257 K. Il y a là, matière à réflexion et à action. Je ne ferai pas de commentaires sur les budgets annexes pour ne pas monopoliser la parole.

**Mme Nicole Ziegler :**

M le Maire, juste pour vous dire qu'effectivement, le compte administratif, comme il l'est dit page 3, est un document de synthèse qui rend compte de la situation comptable de l'ordonnateur, vous en l'occurrence, il constate les résultats comptables et enregistre les taux d'exécution budgétaire. Ce qui a été dit tout à l'heure aussi. Il permet donc de rapprocher les prévisions budgétaires et les réalisations effectives. Vous avez le choix et je le comprends de faire le parallèle entre les comptes administratifs 2013 et 2014, sauf qu'il faut aussi tenir compte qu'il s'agit du compte administratif 2014 et qui concerne donc le budget 2014 qui a été voté le 19 décembre 2013. Certains d'entre vous n'étaient pas élus, pour certains d'entre vous c'était une autre époque, certains d'entre vous étaient trop jeunes sans doute, en politique en tout cas, pour s'en souvenir. Simplement quelques remarques : dans le budget primitif 2013 juste avant les élections, il y a un certain nombre de promesses qui forcé-

n'apparaissent plus dans le compte administratif parce qu'elles n'ont pas été réalisées. Je ne vais pas faire une longue liste, mais il y a le boulodrome, notamment et aussi la Chapelle de la Trinité. Nous étions en période pré-électorale, ce sont des promesses. Il y avait aussi des produits de cession, nous l'avons évoqué tout à l'heure, à hauteur de 500 000 € dont la vente de l'ancienne mairie qui n'a pas été réalisée. Des promesses insincères, nous l'avons noté déjà à l'époque, des travaux non financés des années passées qu'il a bien fallu financer notamment avec un recours à l'emprunt ou par une augmentation des impôts qui apparaîtra en fin d'année sur les feuilles d'impôt des concarnois.

Parce que vous avez évoqué les impôts, effectivement, page 23 vous revenez sur le fait que la taxe d'habitation a été moins intéressante cette année en produit pour la ville. On peut le regretter pour la ville, mais pour les contribuables, on peut se féliciter.

**M André Fidelin :**

Qui veut intervenir ?

Oui, Xavier.

**M Xavier Calvarin :**

Vous avez cité le nautisme, je ne pouvais pas passer sous silence cela. Effectivement, nous avons une dépense du nautisme qui est plus importante de 20 % environ, mais c'est essentiellement lié à l'activité de l'été. Nous avons en effet eu recours à davantage d'emplois saisonniers, en sachant que tous ces emplois saisonniers sont bénéficiaires. Mais les recettes, elles, arrivent dans le tronc commun et n'apparaissent pas dans le budget du nautisme. Au niveau du nautisme, si on a dépensé 19,3 % de plus, on a engrangé quasiment le double en bénéfice sur les stages que nous avons pu faire à pâques et l'été. Cette année nous allons encore augmenter cette charge au niveau de l'encadrement parce que nous avons détaché une partie des agents sur Rosporden, avec toujours un bénéfice supplémentaire pour la ville. C'est vrai que le développement de ce service s'accompagne d'une obligation de recours à des saisonniers, mais le bilan comptable est de toute façon positif. C'est pour cela que le nautisme, en tant que fonctionnement sur l'école de voile municipale avec la voile pour les scolaires n'a pas changé de périmètre, elle est toujours avec le même périmètre avec le même nombre d'agents. Le surplus c'est uniquement pour l'été. Après, nous avons entendu Mme Ziegler parler des promesses non tenues et de l'immaturité de certains élus en matière de politique. C'était un peu limite. Je voudrais juste rappeler quand même qu'il y a eu d'autres promesses tenues en d'autres lieux par d'autres personnes, pour ne pas citer le Président de la République qui nous avait garanti une baisse du chômage et un maintien de l'impôt. Effectivement, cette année, l'impôt ne va pas augmenter au niveau de l'État, mais il a suffisamment diminué les DGF au niveau des collectivités territoriales. Ce qui fait qu'il va transférer cette augmentation d'impôts qu'il n'a pas voulu faire, au niveau des collectivités territoriales. Je pense qu'au niveau des promesses on n'a pas forcément de leçons à recevoir.

**M André Fidelin :**

Qui veut prendre la parole ? Oui, Antony.

**M Antony Le Bras :**

M Calvarin, c'est à cause de propos comme ceux-là que les gens en ont marre de la politique. On vous parle de votre action concrète et vous nous renvoyez à la politique nationale. C'est insupportable, les gens en ont marre de cela. Moi aussi, il y a plein de choses que fait le Gouvernement et qui ne plaisent pas. Il y a plein de promesses non tenues par François Hollande qui ne me plaisent pas. Mais je ne suis pas responsable, moi individuellement de cela. Vous, vous êtes responsables de votre bilan, de ce que vous avez promis aux électeurs, que vous saviez que vous ne pourriez même pas tenir en 2014, que vous avez malgré tout inscrit dans le budget principal. On le voit maintenant avec les comptes administratifs qui ne sont pas tenus. Le compte administratif prouve toutes les promesses non tenues. Ce n'est pas la peine de me renvoyer à chaque fois à l'élection présidentielle et à François Hollande. C'est insupportable.

**M André Fidelin :**

Qui veut intervenir à nouveau ? Oui, Nicole.

**Mme Nicole Ziegler :**

M Calvarin me donne l'occasion. Il a parlé du fait que l'école de voile de Concarneau va aller

sur l'étang de Rosporden. C'est une bonne chose, et je pense que dans le projet de territoire que vous êtes en train de bâtir au niveau de CCA, ce serait bien que le nautisme passe en compétence CCA. Je dis aussi clairement cela parce que je pense que d'autres territoires ont fait ce choix-là comme la Cocopaq, pour ne pas la nommer. Cela porte ses fruits. Si je peux vous encourager à faire cela.

**M André Fidelin :**

Très bien. Qui veut intervenir à nouveau ? Oui, François.

**M François Besombes :**

C'est par rapport aux petits échanges. C'est normal qu'il y ait ces échanges.

**M Antony Le Bras :**

C'est minable.

**M François Besombes :**

Attendez.

Je vais continuer dans le minable alors. Simplement, je vais dire une chose. Concernant les promesses non tenues, il y a une enquête qui a été réalisée par l'AMF et toutes sortes d'organismes, la CUF, la PVF etc... c'est tout ce qu'il y a de plus large. Cette enquête dit que d'ici 2017, il y aura 25 % d'investissement des collectivités en baisse. 25 % d'investissement en moins, c'est directement lié au fait qu'il y a des dotations qui ne sont pas là. C'est un lien de cause à effet évident. Derrière c'est toutes sortes d'emplois, c'est considérable. Ces 25 %, ce sont des promesses qui ne seront pas tenues, parce que les financements ne seront plus là. Il y a quand même une réalité, il faut que vous compreniez aussi qu'il est difficile pour nous d'entendre qu'on nous reproche des décisions qui sont difficiles à prendre. Du fait que nous avons moins de financement, nous devons prendre des décisions qui sont difficiles à prendre puisque l'on doit remettre en cause certains investissements. De l'autre côté, ces mêmes personnes qui nous le reproche, soutiennent un Gouvernement, qui lui prend la décision de baisser les dotations. C'est cela qui est difficile et qu'il faut que vous compreniez aussi. Il faut de votre côté faire preuve de responsabilité, il y a des décisions que vous soutenez au niveau de l'État qui ont des conséquences locales qui sont réelles et qui sont exprimées là et auxquelles vous aussi vous avez votre part de responsabilité, c'est tout.

**M Antony Le Bras :**

Quand vous parlez de la DGF qui baisse, ne me dites pas que vous avez découvert cela en 2015. Lors de la campagne électorale vous connaissiez les chiffres, donc vous pouviez vous adapter à cette DGF qui baisse. C'est ça que je critique. En connaissance de cause, vous avez fait des promesses que vous saviez ne pas pouvoir tenir. C'est cela qui est insoutenable pour moi, et pas que pour moi aussi je pense, au delà de cet hémicycle.

**M François Besombes :**

La vie ne commence pas fin 2014 puisque les coûts en terme d'investissement sont partis depuis 2012-2013, c'est à ce moment-là que sont lancés les investissements, la maison des associations, le pôle nautique, la ferme du Moros, tous ces investissements-là sont partis à partir de 2011-2012. Vous ne pouvez pas stopper ces investissements-là. Le 2<sup>e</sup> effet « Valls », intervient en avril 2015.

**M André Fidelin :**

Bien, nous n'allons peut-être pas faire un débat national ce soir. Je pense que ce n'est pas l'endroit. Il y a d'autres instances pour débattre sur des sujets nationaux. Mais il faut quand même rétablir la vérité lorsque l'on nous reproche les promesses non tenues. Je suis garant, responsable des deniers publics de la ville de Concarneau. Je suis les informations et les actualités et surtout les conséquences des éléments qui sont pris en plus haut lieu et qui ont pour conséquence, malheureusement d'avoir des conséquences fâcheuses pour l'équilibre de notre budget. L'équilibre principal de notre budget, passe par le budget de fonctionnement qui doit être équilibré. Le budget de l'État peut exploser, nous nous avons l'obligation qu'il soit équilibré. Il faut être aussi pragmatique, à savoir qu'il y a des dispositions qu'il faut prendre compte tenu des situations que nous avons connues. Effectivement, nous avons certains éléments, mais nous n'avons pas tous les éléments en notre possession pour garantir les orientations précises surtout sur nos investissements et mettre en parallèle la programmation

de notre mandature en 2008-2009 sur des projets alors que les dispositions nationales et gouvernementales ont quand même été prises en 2011-2012. Comme le disait François, les projets sont partis et il faut bien prendre des dispositions.

Quand on parle des temps périscolaires, Alain en a parlé, quand on parle de la revalorisation de grille indiciaire des agents B et C, tant mieux pour les agents.

Mais conséquence directe c'est la baisse des dotations. Notre souhait principal c'est d'équilibrer le budget de fonctionnement avec toutes les difficultés qui s'imposent. L'année dernière à cette époque, nous avons organisé un séminaire parce que nous devons prendre des décisions sur le budget de fonctionnement et le budget d'investissement et reprendre les projets qui étaient en cours. Nous devons soit annuler certains projets ou alors le lisser dans le temps. C'est de la gestion par anticipation. Il faut savoir que la semaine prochaine, nous refaisons un séminaire avec les chefs de service et les adjoints de secteur et les conseillers municipaux pour justement aborder cette problématique de gestion sur le 2<sup>e</sup> semestre de 2015 mais aussi que 2016 de manière à prendre en considération tous ces éléments qui ne sont pas faciles. Lorsque l'on dit gérer sereinement, aujourd'hui, j'avoue que l'on peut dire que ce n'est pas sereinement que l'on gère les finances des collectivités locales. Vous avez pu voir l'article aujourd'hui dans la presse et qui vient de l'Association des Maires de France, l'AMF et qui fait le constat d'une grande partie des communes du Finistère, qui se retrouveront en 2016 devant des situations très difficiles. Tout à l'heure, Claude parlait du personnel communal, bien sûr lorsque l'on parle de respect, de reconnaissance, je pense que le dialogue social, nous l'avons fait la semaine dernière, on s'est expliqué. Il faut qu'il y ait du dialogue, le mot dialogue est important, ainsi que de bien expliquer la problématique. Le souhait est que les agents ne perdent pas de leur traitement. Il y a certains pays en Europe où le traitement des fonctionnaires diminue. Nous n'en sommes pas là heureusement en France. Mais on se doit d'être d'abord très respectueux, en connaissant le travail qui est fait par le personnel. Mais on doit aussi être responsable dans la gestion des finances locales. À partir de là, on doit effectivement trouver des passerelles avec CCA dans le cadre de la mutualisation. On doit avoir une réflexion systématique sur la réorganisation des services. À chaque fois qu'il y a un agent qui part en retraite, on doit avoir une réflexion sur son remplacement. On sait très bien que le budget de 23 millions d'euros, les charges de personnel représentent près de 56 %. Le levier principal est là. Et de l'autre côté dans les recettes, le levier principal est dans le fiscal. Mais là encore, tout à l'heure vous parliez d'une purge aux citoyens. Et bien non, François ou Xavier l'ont dit, dans la mesure où l'État transfère par un désengagement assez massif. Par exemple, les petites communes devront maintenant mettre la main à la poche pour le service des droits au sol, alors qu'avant c'était gratuit. Il y a déjà des complications pour équilibrer les comptes par rapport aux dotations, mais en plus, ils devront porter des charges supplémentaires parce que l'État s'est désengagé sur certains services. Il y a des grosses difficultés, il va bien falloir que l'on trouve des solutions, on ne peut pas nous reprocher que nous soyons intervenus sur nos investissements. Je vous rappelle quand même le nombre d'équipements structurants que nous avons réalisés entre 2008 et 2014.

Sur le plan de la voirie, nous avons réalisé également un certain nombre de réaménagements sur la ville.

Effectivement, nous devons avoir beaucoup d'anticipation sur nos budgets, de manière à ce qu'au dernier moment, on ne se trouve pas pris au dépourvu.

Sur les cessions de biens, c'est vrai qu'en 2013 il y avait un chiffre de cessions de biens qui était important. Tant mieux, on nous a reproché que l'on bradait le patrimoine. Aujourd'hui, nous sommes dans une approche beaucoup plus sincère. Quelque part, même à une autre époque, le terrain des Sables-blancs pour la thalasso, on le retrouvait à 1 M d'€ chaque année. Aujourd'hui, il faut être beaucoup plus précis dans l'anticipation de nos comptes. Il y a des dispositions à prendre malheureusement.

Le but c'est que, le personnel ne soit pas lésé et deuxièmement, ce qui est important, c'est d'assurer un service public prioritaire aux citoyens. C'est notre devoir, mais c'est vrai que demain, les collectivités locales auront cette réflexion. Quel sera le service public demain ? Est-ce que nous devons aller partout ? Ou est-ce que nous devons aller seulement dans des prises de positions prioritaires ? Voilà la question que nous devons nous poser dans les prochaines semaines et les prochains mois. Les chiffres parlent d'eux mêmes, on ne les invente pas. Il faut bien les aborder avec sérieux et précision.

Néanmoins, vous avez quand même pu vous rendre compte qu'en 2014, quoiqu'on en dise, même si les investissements, par rapport à ce qui était prévu, ne sont pas au rendez-vous, je rappelle quand même que nous avons réalisé un grand nombre d'équipements sur la ville. En 2014, nous avons quand même des chiffres qui pour moi, c'est peut-être de l'auto-satisfaction,

sont encore relativement corrects.

Vous avez vu la cuvette, 2007-2008, là nous sommes remontés évidemment, nous sommes en fin de mandat. Il y a la fin de réalisation des projets. Sur 2015, comme le disait Alain, nous arrivons à la moitié de l'exercice et notre souhait est d'être très prudent et de descendre notre délai de désendettement. C'est important et ensuite planifier à nouveau nos investissements en étant très prudents et beaucoup plus prudents qu'auparavant. Je peux élargir le débat mais ce n'est peut-être pas nécessaire.

Xavier voulait intervenir.

**M Xavier Calvarin :**

Je vais revenir à des considérations pour rester concarnois. Nous avons parlé du boulodrome et de la Chap'L. Il faut savoir qu'il s'agissait de budgets grosso-modo de 200 000 € pour le boulodrome et 100 000 € pour la Chap'L. Cela correspond exactement au budget que l'on met pour une année de TAP. Ces deux projets-là sont des projets qui ont vu le jour en 2010 - 2011, à cette époque-là personne ne parlait des TAP. C'est pour vous donner l'ampleur des budgets engagés. C'est vrai que pour certaines promesses on ne peut pas forcément y répondre, du moins pas dans l'immédiat. Par contre, il faut savoir aussi que nous avons des réseaux d'eau ou d'assainissement, où chaque année nous avons des dépassements en terme de réparation et qui sont impossibles à chiffrer préalablement et qui évidemment ont une incidence sur les budgets. Tous ces éléments font que comme l'a dit M le Maire, on a un équilibre budgétaire qui est obligatoire et nous avons des priorités. Ces priorités font qu'effectivement certains projets sont décalés d'année en année. D'autres ont un caractère d'urgence et sont maintenus, voire même anticipés parce que l'on s'aperçoit qu'il y a un caractère d'urgence qui arrive et qu'il faut à tout prix y aller. La gestion des deniers publics, c'est aussi cela, de s'adapter en permanence à des dépenses qui ne sont pas forcément évidentes, même lorsque l'on réalise le budget. Avenue de la Libération, nous sommes à quasiment plus de 100 000 € de chiffre et on a des projets qui glissent. Je crois que c'est le cas de toutes les collectivités, pas plus une mairie qu'un Conseil départemental ou un Conseil régional et autre. Il y a eu d'ailleurs dernièrement une réunion au conseil départemental qui a bien précisé que vu l'augmentation du RSA, d'autres dépenses ne seraient pas faites non plus et on le comprend tout à fait. La gestion de la mairie se fait exactement de la même manière. Nous avons des priorités, nous avons des choses que nous ne pouvons pas décaler, et celles là on y va, et il y en a d'autres que l'on décale d'année en année. Mais je crois que le caractère prioritaire du boulodrome et de la Chap'L à côté de l'adduction d'eau, des écoles et de la culture n'est pas avéré. Nous avons aussi fait ce choix.

**M André Fidelin :**

Pour conclure, je voudrais féliciter et remercier les élus de secteur et les adjoints ainsi que les chefs de service et les services également qui participent largement à la rigueur qui aujourd'hui est de fait. Il y a un travail de binôme important qui est fait pour anticiper ces problèmes d'équilibre budgétaire. Oui, Antony.

**M Antony Le Bras :**

Juste un premier point rapide pour répondre à M Calvarin. Je ne trouve pas tellement correct de mettre sur le même point les TAP et le boulodrome.

**M Xavier Calvarin :**

C'est à hauteur des dépenses.

**M Antony Le Bras :**

Au niveau des montants nous sommes d'accord, ce sont les mêmes montants si vous voulez. En revanche, au niveau du timing, ce n'est pas le même. Les TAP en 2013, c'était déjà un projet qui était chiffré, vous le connaissiez au moment de la campagne électorale. C'était quelque chose qui était totalement prévu, et vous avez quand même inscrit le boulodrome. Vous ne pouvez pas mettre sur le même plan des choses qui certes sur le montant sont les mêmes mais pas sur les timings. Deuxième chose, pour prendre un peu de hauteur. J'entends beaucoup et tous les maires de gauche comme de droite se plaignent de la DGF, et nous pouvons le comprendre. Et je comprends que ça peut être difficile de boucler un budget. C'est très compliqué mais je suis d'accord.

**M André Fidelin :**

Antony, le problème c'est la croissance derrière et c'est l'emploi.

**Mme Nicole Ziegler :**

Ce discours est stérile, on est d'accord, c'est compliqué. Mais j'ai quand même une question. Votre famille politique demande combien d'économies ?

**M André Fidelin :**

Antony.

**M Antony Le Bras :**

Du coup, tous les maires se plaignent de cela. Il y a des maires qui sont sans doute visionnaires, qui osent, pour éviter d'avoir une baisse de la DGF, et qui profitent de la Loi de 2010 qui a été votée sous un Gouvernement de droite, et qui est une bonne loi et qui permet la création de nouvelles communes. Est-ce que dans vos discussions avec les maires des autres communes de CCA, vous avez envisagé cela ?

**Mme Nicole Ziegler :**

Cela ne veut pas dire que nous allons remettre Beuzec et Lanriec à part. Ce n'est pas cela.

**M Antony Le Bras :**

Non, c'est de fusionner les communes, comme vont certainement le faire les communes du Pays Glazik autour de Briec, comme vont le faire toutes les communes du Pays du Miné dans les Côtes d'Armor et comme s'apprêtent à le faire de nombreuses communes en France. Est-ce que cette réflexion, vous l'avez eue avec les autres maires de CCA ?

**M André Fidelin :**

C'est sûr que la situation ne se pose pas en ce qui concerne notre commune et notre communauté d'agglomération. Elle n'a pas eu lieu non plus avec les autres communautés de communes. Ce que nous pouvons dire aujourd'hui, c'est que l'élément important c'est la mutualisation. C'est-à-dire les passerelles qu'il peut y avoir avec le personnel entre la communauté d'agglomération et la commune comme on le voit d'ailleurs à Quimper et à Brest. Tous ces éléments-là doivent nous permettre, à terme, de faire des économies. Je dis bien à terme. Dans l'immédiat ce n'est pas sûr. On ose penser que dans les années futures on pourra quand même avoir des économies.

Il n'y a pas d'autres interventions ? Oui, Claude.

**M Claude Drouglazet :**

Juste dire un mot.

**M André Fidelin :**

Nous allons clore là.

**M Claude Drouglazet :**

C'est vrai que tout le monde est pareil. Le débat politique ne me déplaît pas du tout, au contraire. Je pense qu'on oublie d'où on vient. Finalement, si on parle de tout ça, c'est parce qu'il y a eu une crise financière importante en 2008. Ce sont les États, c'est-à-dire nous, qui sommes venus au secours du système financier. Aujourd'hui, on est là en train de payer. Je ne vais pas parler de la Grèce. C'est quand même ça aussi qui est en train de se passer. On nous dit, l'État se sert la ceinture, la puissance publique se sert la ceinture. C'est vrai que nous sommes en plus dans un pays, la France où la puissance publique, avec les capacités d'investissement absolument énormes, toutes les grandes infrastructures de l'après-guerre etc.. et aujourd'hui, on démolit l'État. En démolissant l'État, on démolit aussi la puissance publique régionale, la puissance publique locale. C'est pour cela qu'on se retrouve aujourd'hui dans cette situation. Il ne faut pas oublier d'où l'on vient. Quand je disais il n'y a pas longtemps qu'on n'est pas coupables de la situation. Non, on n'est pas coupables de la situation. Mais le libéralisme lui, si, quelque part.

**M André Fidelin :**

Marie.

**Mme Marie Le Meur :**

Je voulais juste poser une question. La DGF est accordée aux communes en fonction de la population de la commune.

**M André Fidelin :**

Oui.

**Mme Marie Le Meur :**

D'accord.

**M André Fidelin :**

Mais il n'y a pas que cela.

**Mme Marie Le Meur :**

Mais c'est quand même par rapport à la population.

**M André Fidelin :**

Ce n'est certainement pas l'élément majeur. Nous allons peut-être passer au vote, si vous le voulez bien.

Je vais vous laisser, c'est mon 1<sup>er</sup> adjoint qui va vous présenter les délibérations concernant le compte administratif.

*M le Maire donne la présidence de la séance à M Calvarin et se retire durant le temps des votes.*

**M Xavier Calvarin :**

Le document comptable et le rapport de présentation des comptes administratifs 2014 ont été transmis avec la note de synthèse.

➤ **LE BUDGET PRINCIPAL**

Le compte administratif 2014 du budget principal présente les résultats suivants :

**En section de fonctionnement**

- Recettes.....	27 479 287,44 €
- Dépenses.....	24 257 022,66 €
	-----
soit un excédent de recettes d'un montant de .....	3 222 264,78 €

**En section d'investissement**

- Recettes.....	9 732 652,11 €
- Dépenses.....	12 169 794,06 €
	-----
soit un déficit de recettes d'un montant de.....	- 2 437 141,95 €

Les dépenses d'investissement reportées s'élèvent à 443 005,13 €. Ces résultats et reports seront repris dans le budget supplémentaire 2015.

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de +0,8 % par rapport à 2013, soit une différence de + 181 K€ (23 361 K€ contre 23 180 K€ l'année précédente). Cependant, il convient de neutraliser les particularités de l'année 2014 afin de raisonner à périmètre constant, à savoir : La transat Concarneau Saint-Barth : 175 K€ (2014) ;

Après retraitement nous obtenons une stabilisation des dépenses réelles à 23,2 M€ entre 2013

et 2014 contre +4,2 % entre 2012 et 2013. Compte tenu de l'inflation observée en 2014 (+0,9 %), nous pouvons estimer que les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de -0,9 % en 2014.

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent 27 049 K€ contre 27 262 K€ en 2013 soit une différence de -213 K€. Cette évolution de -0,8 % s'explique notamment par :

La très faible progression du produit des impôts et taxes pour +116 K€ soit +0,9 % contre une moyenne observée proche de +450 K€ sur les dernières années. Cette évolution s'explique notamment par une faible variation physique des bases de la taxe d'habitation associée à un rehaussement par l'État, en cours d'année 2014, du revenu fiscal servant de référence pour l'exonération de taxe d'habitation.

La baisse de la dotation forfaitaire versée par l'état de -237 K€ ;

Cependant, il convient de neutraliser le produit provenant de la vente des tickets de cantine à savoir +470 K€ au chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses ».

Après neutralisation de cette recette, il s'avère que les recettes réelles de fonctionnement diminuent de -2,5 % par rapport à 2013.

Le résultat excédentaire de fonctionnement 2014 s'élève à 3 222 264,78 € contre 2 422 486,03 € en 2013.

Je vous demande d'approuver les résultats du compte administratif 2014 présentés ci-dessus.

Qui est pour ?  
Qui est contre ?  
Abstentions ?

***Le compte administratif du budget principal est adopté par 25 voix POUR et 6 ABSTENTIONS, (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU) (M DROUGLAZET, Mme JAN).***

Concernant le budget annexe de l'eau, en investissement pour les recettes nous avons 1 458 750,52 € et en dépenses, 1 656 009,82 €, soit un déficit de - 197 259,30 € et en fonctionnement, nous avons en recettes, 2 349 782,72 € et en dépenses, 1 868 549,30 € soit un excédent de 481 233,42 €.

Qui est pour ?  
Qui est contre ?  
Abstentions ?

***Le compte administratif du budget annexe de l'eau est adopté par 31 voix POUR.***

Concernant le budget annexe de l'assainissement, en investissement pour les recettes nous avons 1 513 772,85 € et en dépenses, 1 1 623 918,78 €, soit un déficit de - 110 145,93 € et en fonctionnement, nous avons en recettes, 1 397 052,15 € et en dépenses, 966 905,83 € soit un excédent de 430 146,32 €.

Qui est pour ?  
Qui est contre ?  
Abstentions ?

***Le compte administratif du budget annexe de l'assainissement est adopté par 30 voix POUR, M Stéphan s'étant absenté au moment du vote.***

Concernant le budget annexe du port de plaisance, en investissement pour les recettes nous avons 417 853,96 € et en dépenses, 139 693,30 €, soit un excédent de 278 160,66 € et en fonctionnement, nous avons en recettes, 969 826,74 € et en dépenses, 651 078,99 € soit un excédent de 318 747,75 €.

Qui est pour ?  
Qui est contre ?  
Abstentions ?

***Le compte administratif du budget annexe du port de plaisance est adopté par 30 voix POUR, M Stéphan s'étant absenté au moment du vote.***

Concernant le budget annexe du bac du passage, en investissement pour les recettes nous avons 58 938,51 € et en dépenses, 306 419,47 €, soit un déficit de - 247 480,96 € et en fonctionnement, nous avons en recettes, 231 664,10 € et en dépenses, 227 026,82 € soit un excédent de 4 637,28 €.

Qui est pour ?  
Qui est contre ?  
Abstentions ?

***Le compte administratif du budget annexe du bac du passage est adopté par 30 voix POUR, M Stéphan s'étant absenté au moment du vote.***

Concernant le budget annexe des restaurants municipaux, en investissement pour les recettes nous avons 110 821,21 € et en dépenses, 306 419,47 €, soit un excédent de 93 379,44 € et en fonctionnement, nous avons en recettes, 1 150 354,56 € et en dépenses, 1 493 348,76 € soit un déficit de - 342 994,20 €.

Qui est pour ?  
Qui est contre ?  
Abstentions ?

***Le compte administratif du budget annexe des restaurants municipaux est adopté par 30 voix POUR, M Stéphan s'étant absenté au moment du vote.***

Concernant le budget annexe du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles, en investissement pour les recettes nous avons 178 632,13 € et en dépenses, 216 766,10 €, soit un déficit de - 38 133,97 € et en fonctionnement, nous avons en recettes, 604 387,77 € et en dépenses, 636 359,30 € soit un déficit de - 31 971,53 €.

***Le compte administratif du budget annexe centre des arts et de la culture et organisation de spectacle est adopté par 26 voix POUR, 4 ABSTENTIONS, (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU) M Stéphan s'étant absenté au moment du vote.***

Merci.

***M le Maire revient et reprend la présidence de la séance du conseil municipal.***

**M André Fidelin :**

Alain, tu vas nous présenter les reprises et affectations des résultats des bénéfiques.

## Conseil municipal du 25 juin 2015

15	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2014 - budget principal et budget annexe des restaurants municipaux
----	---

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Merci Alain, est-ce que vous avez des remarques ?

Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

*Le rapport est adopté par 23 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (Mme ZIEGLER, M LE BRAS) (M DROUGLAZET, Mme JAN), M BESOMBES, M ALLOT (+ Mme PEZENNEC-pouvoir), Mme LE MEUR M (+ M BONNEAU-pouvoir) s'étant absents au moment du vote.*

## Conseil municipal du 25 juin 2015

16	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2014 - budget annexe de l'eau
----	---

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Merci Alain.

Ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

*Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M., M LE BRAS, M BONNEAU) (M DROUGLAZET, Mme JAN),*

## Conseil municipal du 25 juin 2015

17	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2014 - budget annexe de l'assainissement
----	--

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

*Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M., M LE BRAS, M BONNEAU) (M DROUGLAZET, Mme JAN),*

## Conseil municipal du 25 juin 2015

18	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2014 - budget annexe du port de plaisance
----	---

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

*Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M., M LE BRAS, M BONNEAU) (M DROUGLAZET, Mme JAN),*

## Conseil municipal du 25 juin 2015

19	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2014 - budget annexe du bac du passage
----	--

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

*Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M., M LE BRAS, M BONNEAU) (M DROUGLAZET, Mme JAN),*

## Conseil municipal du 25 juin 2015

20	Moyens généraux - finances : reprise et affectation des résultats de l'exercice 2014 - budget annexe du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles
----	--

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

*Le rapport est adopté par 26 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M., M LE BRAS, M BONNEAU) (M DROUGLAZET, Mme JAN),*

## Conseil municipal du 25 juin 2015

21	Moyens généraux - finances : budgets supplémentaires 2015 - budget principal et budgets annexes
----	---

### **M Alain Nicolas :**

Le budget primitif 2015 n'a pas repris les résultats et reports issus de la gestion de l'exercice 2014. Il y a donc lieu de le faire dans le cadre du budget supplémentaire. Le budget supplémentaire a également pour fonction d'apporter les premiers ajustements au budget primitif de l'année et d'inscrire les décisions nouvelles prises depuis son vote.

Les éléments de présentation du budget supplémentaires 2015 ont été transmis avec la note de synthèse.

### **Concernant :**

#### **le budget principal (TTC):**

Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de -320 794 € et en section d'investissement à la somme de 2 306 682,64 €.

#### **le budget annexe de l'eau (HT):**

Le budget supplémentaire est proposé en équilibre en section de fonctionnement à un montant de 0 € et en section d'investissement à la somme de 272 344,86 €.

#### **le budget annexe de l'assainissement (HT):**

Le budget supplémentaire est proposé en équilibre en section de fonctionnement à un montant de 0 € et en section d'investissement à la somme de 244 608,05 €.

#### **le budget annexe du port de plaisance (HT):**

Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de 318 747,75 € et en section d'investissement à la somme de 588 919,41 €.

#### **le budget annexe bac du passage (HT):**

Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de 4 637,28 € et en section d'investissement à la somme de 781 774,40 €.

#### **le budget annexe de la cuisine centrale (HT):**

Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section d'investissement à la somme de 3 300 €.

#### **le budget annexe du centre des arts et de la culture (HT):**

Le budget supplémentaire proposé est équilibré en section de fonctionnement à la somme de 31 971,53 € et en section d'investissement à la somme de 42 756,97 €.

### **M André Fidelin :**

Merci Alain, cet ensemble de chiffres reflète une ligne budgétaire sur le budget supplémentaire. Est-ce que vous avez des remarques sur ce BS ?

### **M Alain Nicolas :**

Je vais peut-être finir.

### **M André Fidelin :**

Oh, pardon, tu n'avais pas fini. Ma doué !

### **M Alain Nicolas :**

On ne m'a pas laissé.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 12 juin 2015, il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le budget supplémentaire du budget principal,

- d'adopter le budget supplémentaire du budget annexe de l'eau,
- d'adopter le budget supplémentaire du budget annexe de l'assainissement,
- d'adopter le budget supplémentaire du budget annexe du port de plaisance,
- d'adopter le budget supplémentaire du budget annexe du bac du passage,
- d'adopter le budget supplémentaire du budget annexe de la cuisine centrale,
- d'adopter le budget supplémentaire du budget annexe du centre des arts et de la culture et organisation de spectacles.

**M André Fidelin :**

Merci Alain.

Est-ce que vous avez des remarques sur les lignes budgétaires qui sont présentées ?

Oui, Nicole.

**Mme Nicole Ziegler :**

Comme on parle des travaux de réfection de la pelouse du stade Guy Piriou, ce n'est pas exactement là-dessus que je vais intervenir, mais on cherchait tout à l'heure des économies à faire, je l'ai déjà dit devant M Quillivic, lors de l'assemblée générale d'un club sportif, je trouve insupportable l'arrogance des fédérations sportives qui donnent des ordres et obligent les collectivités à faire des travaux. Lorsque c'est pour des problèmes de sécurité, j'entends bien, mais parfois c'est insupportable, c'est refaire une couleur de terrain, par exemple, et c'est insupportable. Lors des salons, comme le Salon des Maires, les Fédérations sportives sont parfois présentes, il faudrait leur dire ça suffit, ou alors elles payent. Ça c'est la 1<sup>re</sup> chose. C'est insupportable. Quand je parle des choses qu'ils demandent aux collectivités locales, c'est aussi la même chose pour les associations qui sans arrêt sont pénalisées pour des brouilles, pour une feuille de match, mal remplie, pour un mauvais chiffre, et c'est des amendes au bout. C'est insupportable. Ça c'est dit.

Cernant le budget supplémentaire, évidemment, nous allons voter contre, parce que nous ne pouvons pas accepter une baisse de dotation de livres dans les écoles, - 13 000 €, par exemple. Sur la programmation estivale aussi, vous faites des économies. Ça, ça ne va pas. Je voudrais une précision quant à la rénovation de la maison des associations, avec près de - 40 000 €. Cela concerne quels travaux qui ne seront pas réalisés ?

**M André Fidelin :**

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

**M Claude Drouglazet :**

Je vais reprendre ce que dit Nicole. Effectivement ce qui intéresse, ce sont les annulations de crédits. On peut comprendre qu'il y ait des annulations de crédits sur un PLU qui sera fait sans doute l'année prochaine mais pas cette année. Cela peut se comprendre. Elle citait la dotation des livres dans les écoles, la participation au SIVOM pour l'aire d'accueil des gens du voyage, cela ne concerne pas des sommes énormes, mais ce ne sont pas des bons signes.

**M André Fidelin :**

Qui veut intervenir ?

Oui, Bruno.

**M Bruno Quillivic :**

Je partage totalement le point de vue de Mme Ziegler sur le rôle des fédérations dans l'augmentation croissante des dépenses et des charges pour les associations. Pour le SIVOM, il s'agit d'une baisse de la participation suite à un trop perçu. C'est une baisse de participation pour la ville. C'est pareil pour la ville de Trégunc, elle a eu une baisse également de sa participation.

**M André Fidelin :**

Concernant la Fédération Française de Football, nous avons pu remarquer qu'ils avaient des exigences en matière de conformité des stades y compris sur un niveau qui n'est quand même pas professionnel. Il semblerait également, Bruno tu me dis si je dis une bêtise, que la fédération pourrait intervenir sur le financement de certains travaux.

**M Bruno Quillivic :**

Oui, juste là effectivement, dans le cadre de l'Euro 2016, elle envisage un certain nombre de subventions pour des travaux, notamment, de rénovation de vestiaires et éventuellement d'éclairage. Cela viendra contrebalancer les travaux qu'elle nous impose de prendre sous 3 ans pour rénover l'intérieur du bâtiment du stade Guy Piriou pour conserver l'homologation. Ça ne couvrira pas tout mais nous espérons que cela couvrira une partie des travaux de rénovation.

**M André Fidelin :**

Rassure-moi, pour l'Euro 2016, il n'y aura pas de matchs internationaux à Concarneau, Allemagne-Angleterre par exemple.

**M Bruno Quillivic :**

C'est dans le cadre d'un dispositif de soutien au football amateur.

**M Claude Drouglazet :**

On pourrait demander une subvention à Sepp Blater. Il a l'habitude d'arroser.

Plus sérieusement, nous avons remarqué l'ambition sportive de l'US concarnoise, ce qui est très bien. Si le club passe en national, en fin d'année prochaine, est-ce qu'il ne serait pas opportun que nous nous y pensions déjà en tant qu'élus ? Inévitablement, ils vont se retourner vers nous en nous disant, maintenant on est en national...

**M Bruno Quillivic :**

Je peux répondre là-dessus ?

**M André Fidelin :**

Oui, vas-y Bruno.

**M Bruno Quillivic :**

C'était déjà le cas, cette saison avec les excellents résultats du club en cours de championnat. C'est pourquoi on s'est préoccupé de cette question en faisant venir un représentant de la ligue, pour voir les éventuels travaux nécessaires dans le stade Guy Piriou pour un éventuel passage en national. C'est donc à ce moment-là que ce monsieur nous a informé que la Fédération française avait décidé de changer les catégories, et que donc les clubs de CFA se retrouvaient dans les mêmes catégories que les nationales, c'est-à-dire que les travaux pour lesquels on le faisait venir, on aurait de toute manière à les faire sous trois ans. Là c'est pour leur permettre déjà de pouvoir jouer en CFA l'année prochaine.

**M André Fidelin :**

Concernant le 1<sup>er</sup> étage de la maison des associations, tu peux apporter des réponses, Xavier ?

**M Xavier Calvarin :**

Là ça fait partie des arbitrages que nous sommes amenés à faire. C'est vrai que cela a été encore repoussé d'une année. Il y a d'autres dépenses qui étaient importantes. Le service des sports, pour l'instant n'est pas sans logement, c'est une somme qui n'a pas été affectée cette année pour cette raison et parce qu'il y a eu d'autres dépenses ailleurs tout simplement. Deuxièmement, je crois que tout à l'heure je ne sais plus qui a cité les économies qui sont faites. Il faudra qu'un jour vous nous disiez où est-ce que l'on peut faire des économies. Parce qu'à chaque fois que nous touchons une ligne budgétaire, à l'exception des écoles privées parce que je crois que c'est à peu près la seule,.....

**Brouhaha.....**

**M André Fidelin :**

S'il vous plaît, s'il vous plaît. Ce budget supplémentaire fait l'objet... s'il vous plaît Nicole..... Ce budget supplémentaire fait l'objet de réajustements en plus et en moins, et là il y a des

arbitrages à faire, des arbitrages que nous avons fait ensemble, les services et les élus. Ce n'est pas toujours simple, mais malheureusement, ce sont des décisions que nous devons prendre dans l'exercice budgétaire.

S'il n'y a pas d'autres remarques, oui, Éric.

**M Éric Malléjacq :**

Juste une petite précision mais qui à mon avis est importante au sujet de cette diminution de la ligne sur les livres scolaires. Il ne s'agit pas de livres scolaires dédiés à l'enseignement, ça touche de près ce que disait M le Maire tout à l'heure, par rapport à la réflexion sur le périmètre de l'action de la ville. En l'occurrence, là il était hors de question de toucher tout ce qui pourrait concerner l'enseignement. On sait que la partie enseignement est fondamentale en tout cas dans les missions de la ville pour les écoles primaires. Le choix a été fait de diminuer cette ligne qui est une ligne qui est dédiée aux livres qui sont apportés comme cadeaux à Noël aux enfants. C'est un choix qui a été fait à regret, je dois bien le dire, mais comme on le disait tout à l'heure, il y a des économies à réaliser. Pourquoi cela a-t-il été fait dans cette orientation-là ? Parce que justement on ne touchait pas à la mission principale de la ville que j'ai défini tout à l'heure, et que ça avait aussi un impact sur les écoles publiques et les écoles privées, justement pour des questions d'équité.

**M André Fidelin :**

Très bien pour cette précision. Nous pouvons passer au vote ?

Je vais tout à bord vous demander si vous êtes d'accord si l'on vote l'ensemble ou alors on vote les budgets séparés.

Quels sont ceux qui sont contre le fait de voter ensemble les budgets ? Personne ? Nous allons procéder à un vote global.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 26 voix POUR et 6 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR M, MM LE BRAS, BONNEAU) (M DROUGLAZET, Mme JAN).***

## Conseil municipal du 25 juin 2015

22	Moyens généraux - finances : dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2014 - utilisation des fonds
----	--

**M Alain Nicolas :**  
(lecture du rapport)

**M André Fidelin :**  
Merci Alain. Est-ce que vous avez des observations sur ce dossier ? Non ?

*Il n'y a pas de vote sur ce rapport.*

## Conseil municipal du 25 juin 2015

23	Direction générale des services : Tableau des décisions de M le Maire
----	---

### **M André Fidelin :**

Je vais passer trois messages avant de terminer.

Le premier message, je l'adresserai à Isabelle JEGOUZO qui est la responsable de la rédaction du Ouest-France, ici présente, nous lui souhaitons bon vent puisqu'elle nous quitte et s'en va vers Auray dans le Morbihan. Nous sommes effectivement au regret de vous voir partir. Même s'il y a eu des moments plus tendus, d'une façon globale, nous avons entretenu de très bonnes relations. Je vous souhaite bonne chance pour votre nouvelle affectation.

Vous n'allez pas pleurer Isabelle.

Ensuite, je vous souhaite à tous de bonnes vacances, c'est vrai que c'est un peu tôt, mais nous nous revoyons à la fin du mois de septembre. Pour ceux qui vont partir, je vous souhaite de bonnes vacances.

Le troisième point, c'est qu'il y a une quantité de signatures à apposer sur les documents budgétaires.

On me rappelle également qu'il y a le vœu, je l'avais mis là et c'est pour cela que je ne l'ai pas vu à la suite des autres rapports.

Concernant le tableau des décisions du Maire, je l'avais déjà dit lors du précédent conseil, nous avons essayé d'être plus précis sur la nature des engagements. Est-ce que vous avez des remarques sur ce sujet ? Non ? Écoutez, je vous remercie.

Le dernier point que m'a rappelé Bertrand à juste titre, c'est le vœu qui a été proposé et que nous avons validé en introduction de ce conseil et qui est proposé par le groupe « A bâbord toute ». Je laisse donc Claude le lire.

**M Claude Drouglazet :**

Tout d'abord, je m'excuse auprès des collègues parce qu'ils l'ont découvert sur table. Certains m'ont fait la réflexion que c'eût été mieux de le transmettre avant. Je ne vais pas vous le lire, mais je voulais simplement donner nos motivations. Nous avons justement parlé tout à l'heure de l'État, de la puissance publique, etc... Aujourd'hui, les services publics ont des difficultés et on est quand même la 3<sup>e</sup> ville du Finistère. La SNCF veut fermer ses bureaux dans la 3<sup>e</sup> ville du Finistère, c'est pour dire simplement à la direction générale de la SNCF qu'il faut faire attention, parce que derrière, il y a aussi la gare de Rosporden, et là je pense qu'avec toutes les transformations de voies, le cas de la gare de Rosporden se pose et se posera de toute façon, inévitablement si la SNCF continue à porter cette politique-là. L'idée était de dire que c'était l'ensemble des services publics, mais là en l'occurrence c'est le bureau SNCF, qui délivre d'ailleurs plus de billets de train que la Gare de Rosporden, il faut le savoir. Donc, le bureau SNCF mérite de rester à Concarneau. Comme je sais que vous savez lire, je ne vais pas vous le lire.

**M André Fidelin :**

Oui, voilà. C'est le contenu que tu viens de nous expliquer. François, tu veux intervenir ?

**M François Besombes :**

Oui, nous avons été mis un peu devant le fait accompli. Il s'agit aussi de la manière dont cela a été posé sur la table, je ne vais pas dire le vœu, mais le sujet. La direction de la SNCF a pris contact avec l'Office de tourisme directement sans passer par le Maire. Nous l'avons appris de façon indirecte. En fait, le guichet au niveau de la gare va être fermé et ils cherchaient un nouveau guichet. Ils demandaient tout simplement à l'Office de tourisme d'assurer la fonction de guichet. C'est comme cela que nous apprenons les choses. Je trouve que cela n'a pas été de la meilleure manière. Tout de suite, le Maire comme moi-même, nous avons exposé notre désaccord avec cet objectif-là et le fait que ce soit aussi rapide. Dans un 2<sup>e</sup> temps, il fallait trouver la solution qui permettrait d'assurer une continuité. Pour dire aussi le caractère intransigeant de la chose, c'est qu'il y a des villes comme Dinard qui n'a pas cherché de solutions et s'est retrouvée à avoir une agence de voyage qui était assez mal située et qui a assuré le service mais d'une façon qui n'était pas optimale pour la population. La solution que nous recherchons c'est que ce soit fait au niveau de la boutique Coralie en centre-ville. Nous sommes en discussion avec « Idea-bus » pour voir le financement de ce service-là, sachant que la SNCF indemnise. En fait, ils ont un budget pour cela, mais ce budget est proportionnel au chiffre d'affaires et ce chiffre d'affaires est en baisse de 10 % par an. Au départ, le montant indemnisé peut être suffisant pour financer le personnel qu'il va falloir mettre à disposition. Mais dans 3 ou 4 ans, peut-être que nous allons nous retrouver avec un delta qui sera lui, à ce moment-là, négatif. C'est là où la discussion est importante. J'avais été contacté dernièrement par la presse et je n'avais pas voulu m'exprimer là-dessus parce qu'il n'y a pas de solution aujourd'hui clés en main, et la discussion existe toujours.

**M Claude Drouglazet :**

Ce qui est important c'est que le conseil municipal, dans son unanimité, marque sa désapprobation.

**M François Besombes :**

Je trouve que c'est bienvenu de poser cela parce que c'est bien sûr regrettable. On le voit dans d'autres secteurs où La Poste vit les mêmes choses.

**Mme Nicole Ziegler :**

J'entends ce qui vient d'être dit. Il n'empêche que lors de la révision simplifiée du PLU sur le quartier de la Gare, il y avait déjà eu à l'époque des interrogations. Je me souviens que l'on avait déjà posé des questions au conseil municipal à l'époque. Je conçois que la SNCF ne mette pas les formes mais il y avait déjà eu des interrogations à l'époque. Je me permets de vous le dire.

**M François Besombes :**

J'ai vu aussi un article qui est passé où on laissait entendre qu'il y avait un lien de cause à effet entre le projet sur la Gare et cela. Il n'y a aucun lien de cause à effet les choses sont claires. M Craft est venu sur Concarneau en nous disant on ferme à l'automne. Il n'y a pas eu de « est-ce que vous êtes d'accord » ? Mais plutôt comment fait-on ? Par souci clairement d'économies, il y a une augmentation des commandes en ligne et une baisse des commandes physiques. C'est vraiment un acte de gestion qui est indépendant de quoique ce soit d'autre.

**Mme Marie Le Meur :**

J'avais la procuration de Pierre-François et on n'a pas précisé que c'était pour des raisons professionnelles qu'il était absent, il l'avait bien écrit sur sa procuration, je voulais le préciser pour lui.

**M André Fidelin :**

Nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

Merci.

***Micro coupé !***

***Le rapport est adopté par 32 voix POUR.***

La séance est levée à 21h50.